



Recueil des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les entreprises



Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Guillaume Crézé

Rédacteurs : Horizon Public Conseils, Guillaume Crézé

Crédits photo : AdobeStock

Création graphique : Horizon Public Conseils, byubik.com

Brochure réf. 011408

ISBN : 979-10-297-1725-3 - Avril 2021

Dépôt légal : © ADEME Editions, avril 2021

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

SOMMAIRE

Sommaire.....	3
Éditorial d'Arnaud Leroy, PDG de l'ADEME.....	5

FINANCEMENT

Thèses ADEME – Appel à candidatures annuel.....	7
Projets de recherche, de développement ou d'innovation (RDI).....	9
Programme d'investissements d'avenir.....	11
Diagnostic Déchets.....	13
Études pour une démarche territoriale d'économie circulaire.....	15
Études pour l'amélioration de la performance environnementale des produits et des services.....	17
Études préalables à un investissement pour la prévention, la gestion et le recyclage des déchets..	19
Études d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantier.....	21
Études pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.....	23
Diagnostic énergie et mise en place d'un Système de Management de l'Énergie.....	25
Prestations d'AMO ou de MOE pour des projets d'investissements.....	27
Études de faisabilité chaleur fatale & réseaux de chaleur ou de froid.....	29
Études de faisabilité énergies renouvelables.....	31
Études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées.....	33
Investissements en faveur de l'économie circulaire.....	35
Investissements contre le gaspillage alimentaire.....	37
Investissements pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur.....	39
Prêt vert ADEME - Bpifrance.....	41
Prêt méthanisation injection ADEME - Bpifrance.....	43
Décarbonation de l'industrie.....	45
Orplast.....	47
Hydrogène.....	49
Fonds Tourisme durable « 1000 restaurants ».....	51
Fonds Tourisme durable « Hébergement touristique ».....	53
Tremplin pour la transition écologique des PME.....	55
Entreprises engagées pour la transition écologique – Soutien au lancement de l'industrialisation... de la commercialisation.....	57
Pack Écoconception.....	59
Agriculture & changement climatique – Bon Diagnostic Carbone	61

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Diag Eco-Flux.....	64
TPE gagnantes sur tous les coûts.....	66
Accélérateur Transition Énergétique – Promotion n°2.....	68
Volontariat Territorial en Entreprise – Missions vertes (VTE Vert).....	70
Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique – Petit tertiaire privé.....	72
Initiative ACT / Assessing low-Carbon Transition®.....	74

EXPERTISE ET FORMATION

EVE – Engagement Volontaire des Entreprises – Transport et logistique.....	77
Diffusion de l'expertise ADEME.....	79
Data.ademe.fr – Le portail open data de l'ADEME.....	81
Datagir.....	83
Formation INVEEST au financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie.....	85
Formation PROREFEI – Référent énergétique dans l'industrie.....	87
ADEME Formation.....	89

ANIMATION ET RÉSEAU

Club ADEME International.....	92
Communauté Coq Vert.....	94
Eco-masterclass RETIS.....	95
SYNAPSE – Réseau national des acteurs de l'EIT.....	97

ÉDITORIAL

Alors que la pandémie de Covid 19 contraint des pans entiers de notre économie depuis plus d'un an, le soutien public aux entreprises est plus que jamais crucial. Le Gouvernement a ainsi lancé en septembre dernier France relance, un vaste plan de relance de l'économie, avec un important volet consacré à la transition écologique.

L'ADEME, qui en est l'un des opérateurs, s'est dans ce cadre vu confier plus de 2 Md€ sur différents dispositifs (décarbonation de l'industrie, soutien de la transition écologique des TPE et PME, tourisme durable...), qui viennent compléter ses moyens d'intervention habituels (fonds chaleur, fonds économie circulaire...). L'Agence s'est très vite mise en ordre de marche pour engager les fonds du Plan de relance avec succès puisque 6 mois après le lancement des premiers dispositifs, près de 1 000 entreprises ont été soutenues pour un montant d'aide de plus de 330 millions d'euros.

Les dispositifs de France relance viennent enrichir l'offre ADEME aux entreprises dont le présent recueil vise à montrer l'étendue et la cohérence. Celle-ci s'adresse à toutes les entreprises, TPE comme grand groupe, offreur de solutions pour la transition écologique comme industrie devant décarboner sa production et plus largement, réduire son empreinte environnementale... Toutes les entreprises sont concernées par la transition écologique car c'est souvent de gains de compétitivité, de développement de nouveaux marchés et relais de croissance dont il est question quand on se lance dans un projet de transition. Grâce aux mesures de France relance et ses partenariats – Bpifrance, CCI, CMA...- l'ADEME se donne les moyens d'accompagner un nombre croissant d'entreprises en proposant à chacune une solution adaptée à sa situation pour engager, accélérer ou approfondir sa transition.

Pour simplifier leurs démarches, la plateforme numérique *agirpoulatransition.ademe.fr* donne accès à l'ensemble des aides financières de l'ADEME ainsi qu'à un parcours guidé de ressources et dispositifs concernant la décarbonation de l'industrie. Les entreprises peuvent également y déposer leur projet.

« Les entreprises trouveront auprès de l'ADEME et de ses partenaires, des dispositifs et des financements adaptés à leurs besoins pour mettre en œuvre et accélérer leur transition écologique. »

Arnaud Leroy,
Président Directeur Général
de l'ADEME





FINANCEMENT

Thèses ADEME – Appel à candidatures annuel.....	7
Projets de recherche, de développement ou d'innovation (RDI).....	9
Programme d'investissements d'avenir.....	11
Diagnostic Déchets.....	13
Études pour une démarche territoriale d'économie circulaire.....	15
Études pour l'amélioration de la performance environnementale des produits et des services.....	17
Études préalables à un investissement pour la prévention, la gestion et le recyclage des déchets..	19
Études d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantier.....	21
Études pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.....	23
Diagnostic énergie et mise en place d'un Système de Management de l'Énergie.....	25
Prestations d'AMO ou de MOE pour des projets d'investissements.....	27
Études de faisabilité chaleur fatale & réseaux de chaleur ou de froid.....	29
Études de faisabilité énergies renouvelables.....	31
Études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées.....	33
Investissements en faveur de l'économie circulaire.....	35
Investissements contre le gaspillage alimentaire.....	37
Investissements pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur.....	39
Prêt vert ADEME - Bpifrance.....	41
Prêt méthanisation injection ADEME - Bpifrance.....	43
Décarbonation de l'industrie.....	45
Orplast.....	47
Hydrogène.....	49
Fonds Tourisme durable « 1000 restaurants ».....	51
Fonds Tourisme durable « Hébergement touristique ».....	53
Tremplin pour la transition écologique des PME.....	55
Entreprises engagées pour la transition écologique – Soutien au lancement de l'industrialisation... de la commercialisation.....	57
Pack Écoconception.....	59
Agriculture & changement climatique – Bon Diagnostic Carbone.....	61

Thèses ADEME Appel à candidatures annuel



Financement

PRÉSENTATION

Dans le cadre du programme Thèses, **l'ADEME finance chaque année une cinquantaine de projets de thèse**. Ce programme vise à renforcer les capacités de recherche au plan national dans les domaines d'intervention de l'agence.

Depuis 1992, plus de 1 800 étudiants en ont bénéficié, pour ensuite s'insérer professionnellement en tant que chercheur dans les établissements publics, dans les entreprises, dans les métiers de service, voire pour créer leur propre entreprise.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

Organisme de recherche sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'ADEME a obtenu son agrément. Par conséquent, les dépenses engagées par une entreprise dans le cadre du cofinancement d'une thèse ADEME sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

Les étudiants doivent être titulaires ou en cours d'obtention d'un Master ou d'un diplôme permettant l'inscription dans une école doctorale au 1^{er} octobre 2020.

Les projets de thèse attendus doivent associer un candidat, un laboratoire d'accueil, un directeur de thèse et un partenaire cofinancier (public ou privé).

SERVICES

L'ADEME soutient des projets de thèse en lien avec ses **six programmes principaux** :

- villes et territoires durables ;
- économie circulaire ;
- énergie durable ;
- forêt, agriculture et bioéconomie ;
- pollutions (air intérieur et extérieur, sites pollué) et impacts ;
- énergie, ressources, environnement et société.

 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France entière

 **Calendrier**
Appel à candidatures annuel
ouvert de janvier à mars

 **Contact**
Maguy Favrelière ☎02 41 20 41 47
Valérie Pineau ☎02 41 20 41 17

MODALITÉS

Le financement des thèses ADEME se fait via un appel à candidatures ouvert chaque année de janvier à mars.

Les étudiants qui déposent un dossier doivent :

- suivre un cursus de bon niveau et adapté au sujet ;
- ne pas exercer d'autres activités professionnelles ;
- maîtriser la langue française ;
- avoir déjà commencé sa thèse au plus tôt le 1^{er} octobre 2019 ;
- accepter d'être salarié à plein temps à l'ADEME pendant la durée de la thèse.

L'ADEME est l'employeur du doctorant. Des dossiers peuvent être, à titre exceptionnel, financés à 100% par l'ADEME (en particulier des travaux en sciences humaines et sociales).

Le dossier est évalué selon **3 critères** :

- la cohérence du projet avec les axes thématiques identifiés dans l'appel à candidatures ;
- la qualité scientifique du projet de thèse (méthodologie, plan proposé, pertinence de la démarche scientifique, positionnement par rapport à l'état de l'art, etc.) ;
- la qualité académique de la proposition au regard de la réalisation d'une thèse : au niveau du candidat (cursus, motivation, compétences) ; au niveau du laboratoire (références sur le sujet proposé, moyens matériels et encadrement du doctorant).

Pour l'édition 2021, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au **31 mars 2021** à 17h00.

Le montant du cofinancement ADEME s'élève à 50% de la rémunération du doctorant.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour consulter l'appel à candidatures annuel et déposer un dossier, les étudiants ou les directeurs de thèses peuvent se connecter à la **plateforme AGIR de l'ADEME** :

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Projets de recherche, de développement ou d'innovation (RDI)
- ➔ Volontariat Territorial en Entreprise - Missions vertes (VTE Vert)

POUR EN SAVOIR +

- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>



Projets de recherche, de développement ou d'innovation (RDI)



Financement

PRÉSENTATION

L'ADEME subventionne les **projets de recherche, développement et innovation (RDI) des entreprises, des associations et des collectivités.**

 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France entière

 **Contact**
Via la plateforme AGIR

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, organismes de recherche, associations et collectivités.

SERVICES

La stratégie de RDI de l'ADEME s'articule autour de 4 finalités et de 5 programmes prioritaires.

4 finalités

1. Favoriser l'émergence de nouvelles solutions, services et technologies
2. Produire des connaissances contextualisées, pertinentes pour les acteurs socio-économiques et la prise de décision
3. Accompagner les « recherches-actions » et les travaux de recherche préfigurateurs des actions de normalisation, réglementation, labels et certifications
4. Renforcer la cohérence des recherches communautaires nationales et régionales

5 programmes prioritaires

1. Agriculture, forêt, sols et biomasse
2. Énergie, environnement et société
3. Production durable et énergies renouvelables
4. Qualité de l'air - Impacts sur la santé et l'environnement
5. Villes et territoires durables

MODALITÉS

L'accompagnement par l'ADEME des projets de RDI s'inscrit majoritairement à travers des appels à projets nationaux lancés tous les ans.

L'éligibilité des projets est jugée au cas par cas, les objectifs pour l'ADEME étant notamment de bien qualifier leur pertinence au regard des priorités de RDI du moment ainsi que la qualité scientifique de la proposition. **Il est donc impératif de prendre contact avec l'ADEME avant tout dépôt de dossier.**

Lorsque la thématique du projet de RDI ne correspond à aucun appel à projets ouvert sur la plateforme AGIR de l'ADEME, un dossier de demande d'aide en gré à gré peut être déposé.

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez l'ADEME, vérifiez son éligibilité et déposez un dossier de demande de subvention.

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/projets-recherche-developpement-dinnovation>

PRODUITS ASSOCIÉS

- Thèses ADEME – Appel à candidatures annuel
- Programme d'investissements d'avenir

POUR EN SAVOIR +

- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://bit.ly/3j28Nj3>



Programme d'investissements d'avenir



Financement

PRÉSENTATION

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), l'**ADEME est chargée d'expertiser et de financer les innovations éco-efficientes accompagnant la transition écologique**. Sa singularité est de pouvoir associer une connaissance fine des enjeux environnementaux et économiques d'un secteur au regard de la transition écologique, une vision précise de l'état de l'art des innovations et une analyse financière poussée des projets, tout en s'appuyant sur son fort ancrage local.

Dans les domaines de la transition écologique, le PIA se décline en trois actions pour lesquelles l'ADEME **finance les projets innovants via des appels à projets**.

Les aides proposées prennent la forme de subventions ou d'avances remboursables.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de toutes tailles (start-up, PME, ETI, grands groupes) **et de tous secteurs**.

SERVICES ET MODALITÉS

Courant 2021, la quatrième génération des investissements d'avenir (PIA4) sera déployée. En attendant, des appels à projets sont ouverts sur les trois actions déployées par l'ADEME.

1. Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition (DTIGA)

Cette action aide le développement de démonstrateurs de la transition écologique. Elle offre aux entreprises des opportunités de financement pour leur innovation si le montant de leur projet est supérieur ou égal à 1 ou 2 millions d'euros.

Dates limites de candidature

- **30 avril 2021**
 - ✓ Systèmes énergétiques - Villes et territoires durables <https://bit.ly/3cpMOBp>
 - ✓ Bioéconomie et protection de l'environnement <https://bit.ly/39Boxqp>
 - ✓ Économie circulaire - Écoefficiente dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau <https://bit.ly/2L1o6Mk>
 - ✓ Démonstrateurs de solutions industrielles pour l'écoconception et le recyclage des textiles, chaussures et accessoires de mode <https://bit.ly/36HRhvN>
- **28 mai 2021**
 - ✓ Solutions pour le développement de la compétitivité de la filière méthanisation <https://bit.ly/3ovta9C>
- **31 décembre 2022**
 - ✓ Briques technologiques et démonstrateurs Hydrogène <https://bit.ly/39uG0jY>



 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France entière

 **Contact**
Via la plateforme AGIR
(lien spécifique pour chaque appel à projet)

2. Concours d'innovation i-Nov

Co-opéré avec Bpifrance, cette action vise à soutenir les projets de recherche, développement et d'innovation portés par des start-up et des PME, et à favoriser l'émergence de champions français d'envergure mondiale. Ces projets, d'un montant compris entre 600 000 et 5 millions d'euros, développent des technologies, des méthodologies, des services et des solutions ambitieux, innovants et durables. Le montant de l'aide allouée par l'État peut aller jusqu'à 55 % du montant du projet.

Deux vagues sont lancées par an avec des thématiques opérées par l'ADEME et des thématiques opérées par Bpifrance.

La septième a été lancée en février 2021 sur les thématiques énergie, transport, eau et biodiversité, industrie et agriculture. Elle se clôturera le 11 mai 2021.

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210219/concours-innovation2021-31>

3. Accélérer le développement des écosystèmes d'innovation performants

Cette action vise à soutenir des projets d'un montant supérieur ou égal à 2 millions d'euros portés par des entreprises (petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium) qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de **transport** (passagers ou marchandises), de **logistique** et de **mobilité**, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel.

L'appel à projets disponible dans cette thématique se clôturera le **28 juin 2021**.

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200804/adeip2020-20>

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Visualiser la liste des appels à projets en cours, s'informer sur le dispositif, vérifier son éligibilité, contacter l'ADEME et déposer un dossier de demande de subvention sur la **plateforme AGIR de l'ADEME**.

- <https://bit.ly/3ctmkPp>

PRODUITS ASSOCIÉS

- Thèses ADEME – Appel à candidatures annuel
- Projets de recherche, de développement et d'innovation
- **Investissements en fonds propre**

Depuis décembre 2018, il existe un outil complémentaire en fonds propres, **ADEME Investissement**. Il s'agit d'une structure d'investissement dédiée qui peut investir dans des projets innovants d'infrastructures de type première commerciale dans le domaine de la transition écologique et énergétique. Ces investissements sont réalisés dans des sociétés-projets aux côtés de partenaires industriels et/ou financiers en vue de couvrir un risque résiduel et de permettre la mise sur le marché d'innovations.

ADEME Investissement peut investir en France et à l'export.

POUR EN SAVOIR +

- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://bit.ly/3ctmkPp>



Diagnostic Déchets



Financement

PRÉSENTATION

L'ADEME subventionne une partie du coût des prestations d'étude ou de conseil sur la prévention et la gestion des déchets.

Le conseil sur un périmètre plus large pour optimiser des flux matière-énergie-déchets-eau est soutenu via le dispositif TPE gagnantes sur tous les coûts (pour les établissements de moins de 20 salariés) et le dispositif Diag Eco-flux (pour les établissements de 20 salariés ou plus).

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les entreprises productrices de déchets.

SERVICES

Le prestataire de conseil réalise avec l'entreprise un état des lieux portant sur la production et la gestion de ses déchets, puis il lui propose un plan d'actions pour les réduire et/ou mieux les valoriser.

Le diagnostic comprend une visite sur site et, éventuellement, un accompagnement pour mettre en oeuvre le plan d'actions.

PAROLE D'ACTEUR

Trois opérations exemplaires illustrent le mode opératoire et les résultats obtenus grâce au Diagnostic Déchets :

- l'optimisation du tri des déchets chez VNI Environnement à La Garde (83) <https://bit.ly/2LC0Jt7>
- le recyclage des PVC par la société VEKA à Venduvre-sur-Barse (10) <https://bit.ly/3swWq2Y>
- la réduction et valorisation des déchets pulpeurs à la papeterie Allard Emballages (72) <https://bit.ly/35Kczs7>



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Tous secteurs



Périmètre et localisation

Centre-Val de Loire
Île-de-France
Pays de la Loire



Contact

Directions régionales de l'ADEME
via la plateforme AGIR

MODALITÉS

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter **la plateforme Agir de l'ADEME** pour être guidé dans sa demande d'aide.

- <https://bit.ly/39DHuqV>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Diag Eco-Flux
- ➔ Études pour une démarche territoriale d'économie circulaire
- ➔ Fonds Tourisme Durable « 1 000 restaurants »
- ➔ Fonds Tourisme Durable « Hébergement touristique »
- ➔ TPE gagnantes sur tous les coûts

POUR EN SAVOIR +

- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://bit.ly/39DHuqV>
- Le site de l'ADEME / Diagnostic Déchets
<https://bit.ly/3t99Z90>



Études pour une démarche territoriale d'économie circulaire



Financement

PRÉSENTATION

Pour accompagner le lancement d'une démarche territoriale d'économie circulaire, l'ADEME propose deux types d'aide :

- **le financement d'une étude de préfiguration d'une démarche collective d'écologie industrielle et territoriale (EIT)**, qui vise à optimiser les ressources d'un territoire (eau, matières premières, équipements ou énergie) et à minimiser les déchets. Ainsi, les déchets et co-produits générés par une entreprise peuvent devenir une matière première pour une autre activité, et l'énergie utilisée par une organisation peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin. L'objectif de l'étude de préfiguration est de cibler les enjeux du territoire et d'identifier les leviers permettant d'y répondre.
- **Le financement d'une étude préalable à un investissement** sur le réemploi, la réparation et la réutilisation. L'objectif est de connaître le potentiel d'une filière de réemploi, réparation et réutilisation sur un territoire ou d'étudier la faisabilité d'une installation de collecte, de remise en état ou de réparation d'objets ou matériaux.



Cibles

EIT : structures collectives et groupements d'entreprises

Réemploi : entreprises, structures collectives et groupements d'entreprises



Secteur d'activité

Tous secteurs



Périmètre et localisation

Selon la thématique



Contact

Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR

BÉNÉFICIAIRES

→ Étude de préfiguration d'une démarche collective d'EIT

L'offre s'adresse aux instances inter-entreprises, clubs d'entreprises, groupements d'intérêt économique (GIE), groupements d'intérêt public (GIP), établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), clusters, associations, etc.

→ Étude préalable à un investissement

L'offre s'adresse aux entreprises ou structures représentant des entreprises, clubs ou organisations professionnelles, structures de l'économie sociale et solidaire, associations, chambres consulaires.

SERVICES

L'**étude de préfiguration d'une démarche d'EIT** est la première étape pour initier une démarche d'EIT. Elle intègre :

- une analyse des forces / faiblesses / opportunités du territoire et de son jeu d'acteurs ;
- l'identification de la structure porteuse de la démarche et de son périmètre d'action ;
- l'analyse de la gouvernance à mettre en place et l'élaboration d'un programme d'actions prévisionnel sur 3 ans (incluant les moyens et budget nécessaires).

Une fois l'étude de préfiguration réalisée, la deuxième étape consiste à recruter un animateur, dont les missions seront de faire se rencontrer les entreprises pour identifier les synergies et contribuer à leur mise en œuvre. Le poste d'animateur EIT peut également être co-financé par l'ADEME.

PAROLE D'ACTEUR

Deux opérations exemplaires illustrent le mode opératoire et les résultats obtenus grâce au financement d'une étude de préfiguration d'une démarche collective d'EIT :

- la démarche « *FE2i à Florange* » déployée par l'association Fe2i sur le territoire du Val de Fensch <https://bit.ly/2XO2HZX>
- la démarche déployée par le réseau RECTO VERSO sur l'agglomération du Bocage Bressuirais <https://www.reseau-rectoverso.fr/index.php/ecologie-industrielle>

MODALITÉS

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter la plateforme Agir de l'ADEME pour être guidé dans sa demande d'aide.

- ➔ Étude de préfiguration d'une **démarche collective d'EIT** <https://bit.ly/3iiRnya>
- ➔ Étude préalable à un **investissement** sur le réemploi, la réparation et la réutilisation <https://bit.ly/2XIRlkv>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Économie circulaire : étude préalable à un investissement
- ➔ SYNAPSE, réseau national des acteurs de l'EIT

POUR EN SAVOIR +

- Vidéos de présentation de l'EIT <https://www.youtube.com/watch?v=wvnV1i3u0UQ>
- Le site du réseau national des acteurs de l'EIT, SYNAPSE www.reseau-synapse.org
- Le site OPTIGEDE® <https://www.optigede.ademe.fr>
- Le site de l'ADEME / EIT <https://bit.ly/38MNXR9>



Études pour l'amélioration de la performance environnementale des produits et des services



Financement

PRÉSENTATION

L'ADEME aide les entreprises souhaitant conduire une **démarche d'écoconception**, **étudier le cycle de vie de ses produits**, **obtenir l'Ecolabel européen**, **mettre en oeuvre l'affichage environnemental**. L'ADEME aide également les entreprises souhaitant **orienter leur modèle d'affaires vers l'économie de la fonctionnalité**.

Pour cela, elle peut financer une partie du coût des diagnostics, les études de faisabilité et l'accompagnement à la mise en œuvre des actions précitées.

BÉNÉFICIAIRES

Tout type d'entreprises ainsi que les collectivités, associations, syndicats...

 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France entière, avec possibilité d'exception régionale selon la thématique

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR

PAROLE D'ACTEUR

Quatre opérations exemplaires illustrent les modalités et les bénéfices d'une démarche d'**écoconception** :

- l'écoconception de combinaisons de surf (Soörüz) <https://surfwear.sooruz.com>
- l'écoconception de tablettes de lavage (Eurotab) <https://bit.ly/3bKVUsc>
- les bénéfices de l'écoconception pour des aménagements cyclables (ALTINNOVA) <https://bit.ly/3ifNdY4>
- les bénéfices de l'écoconception pour des solutions intra-logistiques (SAVOYE) <https://bit.ly/3nQg3PG>

Quatre opérations exemplaires illustrent les modalités et les bénéfices de l'**affichage environnemental** :

- dans le secteur du textile chez Bonobo Planet <https://www.bonoboplanet.com/affichage-environnemental-l>
- dans le secteur du textile chez Decathlon <https://engagements.decathlon.fr/laffichage-environnemental>
- dans le secteur du textile chez Okaïdi <https://bit.ly/2LCvPRm>
- dans le secteur de l'hôtellerie <https://www.youtube.com/watch?v=y8d5nw27owM>

Quatre opérations exemplaires illustrent les modalités et les bénéfices de l'**Écolabel européen** :

- pour des produits ménagers et d'entretien chez Maison Verte <https://bit.ly/3s8BL3l>
- pour des terreaux et des amendements végétaux chez la Florentaise <https://bit.ly/3wJAbJe>
- pour des produits d'hygiène pour femmes et bébés chez Love & Green <https://bit.ly/2PSbV75>
- pour une papeterie chez International Paper <https://bit.ly/3s5uillO>

L'ADEME propose **19 témoignages et retours d'expérience d'entreprises ayant fait le choix de l'économie de la fonctionnalité** : agence Everest, AMZAIR Industrie, ARECO, Dumont Énergies, ESTER, Ets André Cros, Groupe ERAM, IFPEB, Isovation, LDE, Les Anges Gardiens, Michelin, Quadra Diffision, Ridel Energy, SERGIC, Signify, Solev, Suchanek, Totem Mobi : <https://www.ademe.fr/experiences-dentreprises-economie-fonctionnalite>

Deux autres démarches d'économie de la fonctionnalité sont particulièrement inspirantes :

- La Forézienne MFLS <https://www.youtube.com/watch?v=buFkBT56EPk&feature=youtu.be>
- l'imprimerie Flex-Ink <https://www.youtube.com/watch?v=Al6AizR-QKc>

MODALITÉS

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation (selon la taille de l'entreprises) avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter la plateforme Agir de l'ADEME pour être guidé dans sa demande d'aide.

- Études d'écoconception des produits et des services <https://bit.ly/3ipZIFV>
- Étude associée à une démarche ou un projet d'économie de la fonctionnalité <https://bit.ly/2OFQHsA>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Investissements en faveur de l'économie circulaire
- ➔ Pack écoconception

POUR EN SAVOIR +

- Sur l'écoconception
<https://bit.ly/39Ak3ip>
<https://www.eco-conception.fr/>
- Sur l'affichage environnemental
<https://bit.ly/2Xli6Ln>
<http://www.base-impacts.ademe.fr/>
- Sur l'Écolabel européen
<https://bit.ly/322pmnw>
<https://bit.ly/39C2y11>
- Sur l'économie de la fonctionnalité
<https://www.ademe.fr/avis-lademe-leconomie-fonctionnalite>
<https://www.ieefc.eu/>
<https://www.ademe.fr/selection-ressources-leconomie-fonctionnalite>



Études préalables à un investissement pour la prévention, la gestion et le recyclage des déchets



Financement

PRÉSENTATION

En finançant une **étude de faisabilité**, l'ADEME aide à réaliser des projets d'investissements dans un nouvel équipement (déchèterie professionnelle, unité de recyclage, centre de tri, gestion des biodéchets, incorporation de matières recyclées dans un process) ou de modernisation d'un équipement existant.

BÉNÉFICIAIRES

L'offre s'adresse aux entreprises qui souhaitent réaliser une étude préalable à un investissement.

- Déchèteries et centres de tri : entreprises de la gestion des déchets
- Unités de recyclage : entreprises du recyclage des déchets
- Recyclage dans le process : entreprises transformant des matières et voulant augmenter la part de matière recyclée dans leur process
- Équipements de gestion des biodéchets : entreprises générant des biodéchets et souhaitent mieux les valoriser



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Secteur des déchets



Périmètre et localisation

France entière, avec possibilité d'exception régionale selon la thématique



Contact

Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR

SERVICES

Les équipements visés par les études préalables aidées concernent :

- les déchèteries professionnelles (construction ou amélioration d'une déchèterie destinée aux professionnels) ;
- les centres de tri (centre de tri des déchets issus des entreprises, dont le BTP, des encombrants, de préparation de combustibles solides de récupération) ;
- les unités de recyclage (structuration de nouvelles filières et/ou amélioration des performances d'unités existantes) ;
- les équipements de gestion des biodéchets (compostage autonome en établissement ou installations de traitement et de valorisation (déconditionnement/déemballage, hygiénisation ou compostage en plateforme) ;
- le recyclage dans le process (nouvelle unité de production intégrant des matières premières de recyclage ou adaptation d'une unité existante).

PAROLE D'ACTEUR

La **société Legrand** a adapté 10 lignes de production pour intégrer 2 200 tonnes de matières plastiques recyclées par an et économiser de la matière vierge.

- <https://bit.ly/3oQbYMJ>.

MODALITÉS

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter la **plateforme Agir de l'ADEME** pour être guidé dans sa demande d'aide.

- Déchèteries : <https://bit.ly/2XYPFJj>
- Centres de tri : <https://bit.ly/3sq7e2R>
- Unités de recyclage : <https://bit.ly/3sr4bYh>
- Équipements de gestion des biodéchets : <https://bit.ly/3bNLasW>
- Recyclage dans le process : <https://bit.ly/2KiQoBA>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Éco-masterclass RETIS
- ➔ Études pour une démarche territoriale d'économie circulaire
- ➔ Soutien à l'investissement pour les unités de recyclage et l'incorporation des matières recyclées dans un process

POUR EN SAVOIR +

- Sur les déchèteries professionnelles
<https://www.optigede.ademe.fr/decheteries-professionnelles>
<https://www.ademe.fr/implantation-dune-dechetterie-professionnels>
- Sur le recyclage <https://bit.ly/36uLhWV>
- Sur la gestion des biodéchets de la restauration <https://bit.ly/3pAw3XY>
- Le site de l'ADEME / Recyclage
<https://www.ademe.fr/recyclage-france>



Études d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantier



Financement

PRÉSENTATION

Pour favoriser la réutilisation et la valorisation des déchets de chantier issus des travaux de réhabilitation ou de déconstruction, l'ADEME peut aider à financer les **études en amont** (hors diagnostics réglementaires) et les **missions de coordination** des déchets (maîtrise d'œuvre).

BÉNÉFICIAIRES

Maîtres d'ouvrage, propriétaires de bâtiment ou de terrain, pour des chantiers aussi bien de bâtiments que de travaux publics générant d'importants volumes de matières à réutiliser ou de déchets de chantier à recycler

 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Bâtiment et Travaux publics

 **Périmètre et localisation**
France entière, avec possibilité d'exception régionale

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR

PAROLE D'ACTEUR

Plusieurs retours d'expérience sont proposés sur le **site Optigede** :

- <https://www.optigede.ademe.fr/dechets-batiment-travaux-publics-retours-experiences-terrain>

MODALITÉS

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter la **plateforme Agir de l'ADEME** pour être guidé dans sa demande d'aide.

- <https://bit.ly/38NnrqU>

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME
<https://www.ademe.fr/batiment-travaux-publics-prevention-valorisation-dechets>
<https://www.ademe.fr/dechets-batiment-0>
- Le site dOptigede
<https://www.optigede.ademe.fr/dechets-batiment>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Études pour la lutte contre le gaspillage alimentaire



Financement

PRÉSENTATION

Le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes de produits perdus par an. Il entraîne la consommation inutile de ressources en énergie et en eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Toutes les étapes de la chaîne alimentaire sont concernées.

Pour aider une entreprise à mettre en œuvre son projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ADEME peut financer jusqu'à 70 % un diagnostic ou une étude de faisabilité.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises impliquées dans la chaîne alimentaire via leur activité (production, transformation, commerce alimentaire ou restauration) ou via la restauration sur leurs sites.

Les diagnostics sur le gaspillage alimentaire réglementairement obligatoires pour la restauration collective et les industries agroalimentaires ne sont plus éligibles à une aide financière de l'ADEME. Pour ces secteurs, les études plus larges portant sur l'ensemble de la chaîne alimentaire restent cependant éligibles.

SERVICES

Le périmètre de l'étude de diagnostic inclut les **aspects économiques et environnementaux**.

L'étude de faisabilité porte sur des **solutions techniques ou organisationnelles**.



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Entreprises de la chaîne alimentaire ou avec restauration sur site



Périmètre et localisation

France entière, avec possibilité d'exception régionale



Contact

Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR

PAROLE D'ACTEUR

Deux opérations exemplaires illustrent les modalités et les résultats des études préparatoires aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- l'expérimentation logistique pour la récupération d'excédents issus de LAB Lorraine et leur redistribution aux associations d'aide alimentaire
<https://bit.ly/2NalpJc>
- la réduction du gaspillage alimentaire dans les supermarchés E. Leclerc de Templeuve, Wattrelos et Lille-Fives
<https://bit.ly/2LX0XLj>

MODALITÉS

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter la **plateforme Agir de l'ADEME** pour être guidé dans sa demande d'aide.

- <https://bit.ly/39GKX86>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Fonds Tourisme durable « 1000 restaurants »
- ➔ Fonds Tourisme durable « Hébergement touristique »
- ➔ Investissements contre le gaspillage alimentaire
- ➔ Tremplin pour la transition écologique des PME

POUR EN SAVOIR +

- Sur l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire
<https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-gaspillage-alimentaire>
<https://bit.ly/3agpHXq>
<https://bit.ly/3cEfcjx>
- Sur la réalisation des diagnostics réglementaires
<https://bit.ly/3pDUKTe>
<https://bit.ly/2NQS7Qa>



Diagnostic énergie et mise en place d'un Système de Management de l'Énergie



Financement

PRÉSENTATION

La maîtrise de l'énergie dans les entreprises est un levier essentiel de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle permet des gains de consommation mais aussi de compétitivité. C'est pourquoi **l'ADEME accompagne les entreprises qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique en apportant des subventions pour réaliser des diagnostics énergétiques par des prestataires conseil.**

L'objectif du diagnostic énergétique est de permettre aux entreprises de comprendre les consommations énergétiques de leurs bâtiments et des leurs activités productives, et de préciser les solutions techniques et financières permettant de réduire leurs consommations.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

SERVICES

L'ADEME soutient les actions en faveur de la performance énergétique des entreprises ou des sites industriels à travers **2 axes**.

1. Diagnostic énergétique

L'ADEME propose d'avoir recours à un **prestataire conseil** pour avoir une vision d'ensemble des consommations et des économies qui pourraient être réalisées par des approches plus précises sur l'éclairage, l'air comprimé, la ventilation ou la réfrigération, etc.

2. Aide à la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie (SME)

L'ADEME propose un accompagnement financier à la mise en œuvre du référentiel, les coûts de certification n'étant pas pris en charge. L'ISO 50001 permet, entre autres, de définir le niveau de dépendance énergétique de l'activité et de mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue du suivi de la performance énergétique portée par les salariés, l'objectif étant également de se démarquer des concurrents.



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Tous secteurs



Périmètre et localisation

France entière, avec possibilité d'exception régionale selon la thématique



Contact

Directions régionales de l'ADEME
via la plateforme AGIR

MODALITÉS

L'aide aux diagnostics énergétiques s'inscrit dans l'aide à la décision mise en place par l'ADEME. Le taux d'aide aux études et conseils varie de 50 à 70 % selon le type d'entreprise avec un plafond de l'assiette de 50 000 €.

Après avoir vérifié son éligibilité, il convient de prendre connaissance des pièces à déposer, de les compléter puis de les joindre à la demande d'aide à l'ADEME via la page concernée.

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vérifier son éligibilité, contacter l'ADEME et déposer un dossier de demande de subvention.

- Financement de diagnostic énergétique en entreprise et industrie <https://bit.ly/2L21Hyu>
- Aide à la mise en place de Systèmes de Management de l'Énergie <https://bit.ly/3j20SSL>

PRODUITS ASSOCIÉS

- Études de faisabilité chaleur fatale & réseaux de chaleur ou de froid
- Études de faisabilité énergies renouvelables

POUR EN SAVOIR +

- Le site AGIR de l'ADEME
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>



Prestations d'AMO ou de MOE pour des projets d'investissements



Financement

PRÉSENTATION

Afin de garantir la bonne exécution des projets d'investissement soutenus par l'ADEME, et quand ces projets présentent un haut niveau de complexité, l'ADEME peut **financer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou des prestations de maîtrise d'œuvre (MOE)**.

BÉNÉFICIAIRES

Le dispositif s'adresse aux **entreprises de toutes tailles et de tous secteurs** (résidentiel, collectif, tertiaire ou industriel) ayant soumis un projet éligible à une aide de l'ADEME.

 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France entière, avec possibilité d'exception régionale

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR

SERVICES

Le financement de ces prestations n'est pas systématique.

En cas de financement, l'ADEME peut intervenir :

- dans le cadre du dépôt du dossier de demande d'aide à l'investissement (dans le cas général) ;
- au moyen d'un contrat de financement spécifique, notamment dans les cas où le calendrier de mise en œuvre de la mission est différent de celui de la réalisation des investissements.

MODALITÉS

Après avoir vérifié son éligibilité, il convient de prendre connaissance des pièces à déposer, de les compléter puis de les joindre à sa demande d'aide à l'ADEME via la page concernée.

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

S'informer, trouver les cahiers des charges types, contacter l'ADEME, vérifier son éligibilité et déposer un dossier de demande de subvention.

- <https://bit.ly/2MyD9O1>

PRODUITS ASSOCIÉS

- Investissements en faveur de l'économie circulaire
- Investissements contre le gaspillage alimentaire
- Investissements pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur

POUR EN SAVOIR +

- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://bit.ly/2MyD9O1>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Études de faisabilité chaleur fatale & réseaux de chaleur ou de froid



Financement

PRÉSENTATION

En France, la production de chaleur représente la moitié des consommations d'énergie. Elle repose encore principalement sur les combustibles fossiles, alors que notre pays ne manque pas d'alternatives. Or la récupération des chaleurs fatales, c'est-à-dire des chaleurs résiduelles issues d'un procédé et non utilisées par celui-ci, fait partie des procédés permettant de réduire les consommations d'énergie.

C'est pourquoi, dans le cadre de son dispositif d'aide à la décision, **l'ADEME soutient financièrement les études de faisabilité pour les projets de chaleur fatale ainsi que de réseaux de chaleur et de froid.**



Cible

Process et établissement produisant de la chaleur en grande qualité non utilisée



Secteur d'activité

Tous secteurs selon type d'activité (industrie, UIOM, production d'énergie, datacenters, grand tertiaire, etc.)



Périmètre et localisation

France entière



Contact

Via la plateforme AGIR

BÉNÉFICIAIRES

Le dispositif s'adresse particulièrement au **secteur industriel, les UIOMs et autres centrales de production d'énergie, mais couvre aussi les datacenters et le grand tertiaire.**

SERVICES

La récupération de chaleur fatale doit s'inscrire dans une démarche d'efficacité énergétique cohérente qui se décline en **trois étapes successives**.

1. **Réduire en amont** le besoin de chaleur utile et la consommation de combustibles, ce qui réduit indirectement la quantité d'énergie fatale
2. **Valoriser en interne** la chaleur fatale récupérée
3. **Valoriser en externe** si le site est à proximité d'un réseau de chaleur ou d'un utilisateur potentiel

Cette démarche d'efficacité énergétique est le plus souvent initiée par un diagnostic énergétique qui permet d'identifier des potentiels d'économies et de valorisation.

PAROLE D'ACTEUR

La **société Chêne de France** est spécialisée dans le séchage de chênes et d'autres essences. Depuis 2002, elle commercialise auprès de particuliers et des professionnels différentes gammes de produits de bois (aménagement intérieur et extérieur). L'entreprise a souhaité diminuer ses coûts énergétiques directs liés au séchage du bois et améliorer sa productivité pour répondre à la demande. Le projet a consisté à récupérer l'énergie sur la boucle d'eaux tièdes de la centrale nucléaire de Chinon. Grâce à l'installation de 4 pompes à chaleur (PAC), leur puissance a boosté l'efficacité de la température du système de séchage et réduit les coûts énergétiques. Après un an d'exploitation des PAC, l'objectif est atteint, ce qui a permis d'élargir le portefeuille clients et d'augmenter le chiffre d'affaires.

- https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rex_chene_de_france.pdf

MODALITÉS

L'étude de faisabilité doit apporter au porteur de projet les éléments techniques, économiques, réglementaires et environnementaux lui permettant de se positionner sur la faisabilité d'une opération de valorisation de chaleur fatale.

Ses objectifs sont :

- de vérifier la faisabilité technique et économique du projet d'implantation d'une installation de récupération de chaleur fatale ;
- de proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site ;
- d'étudier les solutions en matière de montage financier et juridique.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vérifier son éligibilité, contacter l'ADEME et déposer un dossier de demande de subvention.

- Études de faisabilité de récupération de chaleur <https://bit.ly/36styzi>
- Études de réseaux de chaleur et ou froid <https://bit.ly/3r5nu7J>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Investissements pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur
- ➔ Décarbonation de l'industrie

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME
<https://bit.ly/2MIUUQK>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Études de faisabilité énergies renouvelables



Financement

PRÉSENTATION

L'ADEME soutient les énergies renouvelables (EnR), leurs production, réseaux et stockage, dans une perspective de développement durable. Son action se situe tant sur l'amont de la chaîne de valeur (soutien à des programmes de recherche) que sur l'aval (soutien au déploiement).

Pour faciliter l'intégration des EnR, l'ADEME subventionne les **études de faisabilité de projets d'énergies renouvelables**.



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Tous secteurs



Périmètre et localisation

France entière



Contact

Via la plateforme AGIR

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

SERVICES

L'étude de faisabilité doit permettre, à partir d'une analyse détaillée du projet, de :

- **proposer une ou plusieurs solutions** basées sur les énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, biomasse, chauffage de serre photovoltaïque) et de comparer celles-ci à la solution énergétique actuelle ou dite de référence ;
- **déterminer les avantages et inconvénients** de chaque proposition ;
- décider, à l'aide des éléments chiffrés, la **meilleure solution technique, économique et environnementale** à mettre en œuvre pour accompagner le porteur de projet selon sa recherche.

MODALITÉS

Après avoir vérifié son éligibilité, il convient de prendre connaissance des pièces à déposer, de les compléter puis de les joindre à sa demande d'aide à l'ADEME via la page concernée.

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vérifier son éligibilité, contacter l'ADEME et déposer un dossier de demande de subvention.

- Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation <https://bit.ly/2Mlp1BG>
- Études de faisabilité de chaufferie bois <https://bit.ly/39tOBUa>
- Études de faisabilité d'installation solaire thermique <https://bit.ly/2Mlvxx>
- Études de faisabilité de géothermie <https://bit.ly/2YvnL7K>
- Tests de réponse thermique de terrain (géothermie) <https://bit.ly/3oGFowh>
- Études de faisabilité de chauffage des serres par énergie renouvelable <https://bit.ly/3otSEnP>
- Études de faisabilité pour de l'autoconsommation électrique photovoltaïque <https://bit.ly/3amrWlw>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Investissements pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur
- ➔ Hydrogène

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME
<https://bit.ly/3pyVQ2M>



Études de faisabilité énergies renouvelables – Mars 2021

Études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées



Financement

PRÉSENTATION

L'ADEME peut financer les **prestations externes d'étude ou de conseil** visant à **requalifier un terrain pollué** (remobiliser du foncier) **ou présentant un risque de pollution** pour des usages résidentiels, commerciaux, industriels, de services, d'énergie ou de production de biomasse.

Les prestations sont normalisées et en concordance avec la politique nationale de gestion des sites pollués. Ces prestations, de services relatives aux sites et sols pollués, sont référencées dans la norme X31-620.

 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME
via la plateforme AGIR

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises visées en priorité sont **les aménageurs foncier, les promoteurs fonciers, les promoteurs puis les sociétés d'investissement dédié.**

Peuvent bénéficier du dispositif les entreprises ayant un projet d'implantation de leurs activités sur un terrain en friches industrielles ou en sites et sols pollués.

Sont en revanche exclues les entreprises responsables de la pollution du terrain visé (respect du principe pollueur payeur).

SERVICES

Plusieurs types de prestations sont éligibles :

- la recherche d'information et les investigations ;
- la réalisation d'un plan de gestion et d'un diagnostic ;
- la réalisation d'un plan de conception de travaux ;
- des assistances à maîtrise d'ouvrage, etc.

MODALITÉS

Le dispositif propose une subvention de 50 à 70% du coût de la prestation avec un plafond d'assiette de 50 k€ pour un diagnostic et de 100 k€ pour une étude d'accompagnement de projet ou une étude de faisabilité.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter les Directions régionales de l'ADEME pour être informés des appels projets régionaux, ainsi que la **plateforme Agir de l'ADEME**.

- <https://bit.ly/3uDO7Cv>

POUR EN SAVOIR +

- Sur le site du BRGM
<http://ssp-infoterre.brgm.fr/guide-du-donneur-ordre>
- Sur le site de l'ADEME / Journées techniques « Friches »
www.reconversion-friches.ademe.fr/



Investissements en faveur de l'économie circulaire



Financement

PRÉSENTATION

Suite à une étude diagnostic et de faisabilité, l'ADEME propose des subventions pour **aider à financer les investissements qui participent à une meilleure utilisation des ressources et qui contribuent à la réduction du stockage de déchets.**

Sont concernés les **équipements en faveur de l'économie circulaire** se situant au niveau :

- de la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou d'un service éco-conçu ;
- de la réduction des déchets ou du réemploi, de la réparation et de la réutilisation ;
- d'une meilleure gestion des déchets ;
- du recyclage, de la valorisation des biodéchets ou de l'intégration de matières premières de recyclage.



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Tous secteurs (certaines actions sont toutefois spécifiques à certains secteurs)



Périmètre et localisation

France entière, avec possibilité d'exception régionale selon la thématique



Contact

Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR

BÉNÉFICIAIRES

Tout type de porteurs de projet (entreprises de toutes tailles, associations, etc.).

Certains dispositifs ne s'appliquent toutefois qu'à des **secteurs spécifiques** :

- entreprises de recyclage des déchets ;
- entreprises de restauration, de production et de commerce alimentaire ;
- entreprises de production susceptibles d'utiliser des MPR dans les secteurs de la plasturgie, du textile, du BTP, de l'industrie du papier-carton, du bois.

SERVICES

Ce dispositif apporte un soutien aux **projets d'investissements en matière d'écoconception, de prévention des déchets, de collecte pour valorisation, de recyclage, de valorisation organique, matière et/ou énergétique.**

Le montant de l'aide est calculé de manière à respecter les règles de cumul des aides publiques autorisé par l'encadrement européen et par la réglementation nationale.

Le taux d'aide indicatif maximum est déterminé selon la taille des entreprises⁽¹⁾ : 35% (Grandes entreprises), 45% (Moyennes entreprises) ou 55% (Petites entreprises).

(1) Les Petites, Moyennes ou Grandes Entreprises sont qualifiées selon la définition européenne. Pour en savoir plus, consultez la page « Comment définit-on les petites et moyennes entreprises ? » sur le portail de l'Économie, des Finances et de l'action des comptes publics.

MODALITÉS

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour vérifier son éligibilité, contacter l'ADEME et déposer un dossier de demande de subvention, il convient de cliquer sur le lien correspondant au projet envisagé.

- Investissements dans la performance environnementale des produits et services <https://bit.ly/3t6rTct>
- Équipements de réemploi, réparation et réutilisation <https://bit.ly/3i0jKBB>
- Construction et modernisation des déchèteries professionnelles <https://bit.ly/3ahxnIU>
- Investissements dans les centres de tri et de préparation des déchets <https://bit.ly/36r8TM3>
- Investissements pour le déemballage, l'hygiénisation et le compostage des biodéchets <https://bit.ly/2NlyLfP>
- Investissements de recyclage <https://bit.ly/3iWplUg>
- Équipements d'utilisation de matière première issue du recyclage (MPR) <https://bit.ly/36r95ef>
- Équipements de collecte séparée des déchets en Corse et territoires d'Outre-mer <https://bit.ly/36pwBIG>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Diag Eco-Flux
- ➔ Diagnostic Déchets
- ➔ Études pour une démarche territoriale d'économie circulaire
- ➔ Études préalables à un investissement pour la prévention, la gestion et le recyclage des déchets
- ➔ Prêt Méthanisation injection ADEME - Bpifrance

POUR EN SAVOIR +

- Le site AGIR de l'ADEME
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>
- Le site de l'ADEME
<https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>



Investissements contre le gaspillage alimentaire



Financement

PRÉSENTATION

L'ADEME peut apporter une **aide à l'investissement des entreprises portant sur les équipements qui permettent de gérer les denrées détournées du gaspillage alimentaire**.

Cet investissement fait suite à un diagnostic ou à une étude visant un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Tous secteurs



Périmètre et localisation

France entière, avec possibilité d'exception régionale



Contact

Votre Direction Régionale de l'ADEME via la plateforme AGIR

BÉNÉFICIAIRES

Cette aide s'adresse aux **acteurs privés** ou publics pour des équipements réduisant le gaspillage alimentaire sur plusieurs étapes de la chaîne alimentaire.

SERVICES

Le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes de produits perdus par an. Il entraîne la consommation inutile de ressources en énergie et en eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Toutes les étapes de la chaîne alimentaire sont concernées.

Les entreprises peuvent prétendre à une aide pour les investissements faisant suite à une augmentation ou à une redistribution des flux, de collecte de denrées détournées du gaspillage alimentaire.

Exemples d'investissements pouvant être soutenus

Équipements de pesées, camions frigorifiques, acquisitions d'entrepôt, plateformes de collecte, cantines solidaires, ateliers de transformation de type conserverie, équipements permettant le partage de denrées alimentaires entre particuliers, etc.

MODALITÉS

Après la réalisation d'un diagnostic ou d'une étude (hors cas particulier des associations d'aide alimentaire), certains équipements permettant la mise en œuvre du projet peuvent être aidés par l'ADEME à un taux allant jusqu'à 55 % de l'assiette des aides éligibles. Ils font l'objet d'une analyse au cas par cas.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vérifier son éligibilité, contacter l'ADEME et déposer un dossier de demande de subvention aux équipements de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subvention-equipements-lutte-contre-gaspillage>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Études pour la lutte contre le gaspillage alimentaire

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME
<https://bit.ly/39vgNpD>



Investissements pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur



Financement

PRÉSENTATION

Dispositif de la politique de l'État en faveur des énergies renouvelables (EnR), le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production de chaleur renouvelable et de récupération de chaleur.

Le Fonds Chaleur permet de :

- **financer les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)** ainsi que les **réseaux de chaleur** liés à ces installations. Ces aides financières permettent à la chaleur renouvelable d'être compétitive par rapport à celle produite à partir d'énergies conventionnelles ;
- **favoriser l'emploi et l'investissement** dans ces différents secteurs d'activité ;
- **expérimenter de nouveaux champs** (thématique émergente, méthodologie) pour une meilleure mobilisation des EnR, en vue de leur généralisation.

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les entreprises dans le secteur tertiaire, industriel ou agricole peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement en faveur des énergies renouvelables et de récupération.

Pour certains projets, une étude préalable doit avoir été réalisée.

SERVICES

L'ADEME accompagne les porteurs de projets et attribue des **aides** pour permettre la conception et la réalisation de projets performants. L'accompagnement porte sur l'ensemble du cycle de vie du projet : études, animation, formation, communication, évaluation, observation et aides aux investissements.

5 étapes clés de la conception d'un projet ENR de qualité

1. Choisir un système de production ou de récupération adapté aux besoins et au contexte
2. Définir un plan d'approvisionnement visant quantité et qualité (cas de la biomasse)
3. Bien dimensionner le projet d'un point de vue thermique et avec des équipements adaptés
4. Réaliser son analyse économique et financière
5. Évaluer son impact environnemental et social



 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France entière, avec possibilité d'exception régionale selon la thématique

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR

CHIFFRES CLÉS

Durant la période 2009-2016, le Fonds Chaleur a été doté de 1,6 milliard d'euros pour soutenir près de **4 000 réalisations** et une production totale de **2 millions tep**. Il a par ailleurs été reconnu pour son efficacité lors du débat sur la transition énergétique. Ces éléments ont motivé la poursuite de ce dispositif pour soutenir des projets de qualité de leur conception à leur réalisation.

MODALITÉS

L'opération pour laquelle une aide financière est sollicitée ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour vérifier son éligibilité, contacter l'ADEME et déposer un dossier de demande de subvention :

- Chaufferies bois, biomasse <https://bit.ly/39gO4kz>
- Développement de l'offre de combustibles bois pour la valorisation en chaufferies <https://bit.ly/39j1lvm>
- Installations de méthanisation <https://bit.ly/3s6HzeF>
- Investissements en géothermie <https://bit.ly/3i8r91t>
- Installations de production d'eau chaude solaire <https://bit.ly/2XvL29g>
- Installations de récupération de chaleur <https://bit.ly/3oEt7sW>
- Investissements de réseaux de chauffage ou de froid urbain <https://bit.ly/3oHvwTB>

Il convient de prendre connaissance des pièces à déposer selon les types de projet et de les compléter puis de les joindre à sa demande d'aide à l'ADEME.

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Études de faisabilité Énergies renouvelables
- ➔ Études de faisabilité Chaleur fatale & réseaux de chaleur ou de froid
- ➔ Prestations d'AMO ou de MOE pour des projets d'investissements

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME – Fonds Chaleur en bref
<https://bit.ly/3bzfwzw>
- Le site de l'ADEME - Entreprises / ENR
<https://bit.ly/3bE5LA5>
- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Prêt vert ADEME - Bpifrance



Financement

PRÉSENTATION

Bonifié et sans prise de sûreté, le prêt Vert ADEME Bpifrance **finance les dépenses immatérielles ou matérielles à faible valeur de gage et le besoin en fonds de roulement** pour :

- la mise en œuvre de plans d'actions faisant suite à la réalisation d'un diagnostic « DiagEco-Flux » ;
- les programmes d'investissement ayant bénéficié d'une aide de l'ADEME obtenue au cours des 3 dernières années ;
- les autres programmes d'investissements verts répondant à des objectifs de transition écologique et énergétique.

BÉNÉFICIAIRES

TPE/PME de tous secteurs d'activité :

- de plus de 3 ans ;
- ayant bénéficié d'un diagnostic « Diag Eco-Flux » ou d'une aide de l'ADEME au cours des 3 dernières années.

SERVICES

Ce financement permet de mettre en œuvre un projet de transition écologique et énergétique visant à :

- **optimiser les procédés ou améliorer la performance** (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- **favoriser la mobilité « zéro carbone »** pour les salariés, les marchandises et les produits ;
- **innover** pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non, (énergie, matières premières, eau, etc. ; en ce compris la dédieselisation, l'allongement de la durée de vie des produits, l'intégration de recyclé, la recyclabilité, la réutilisation ou le réemploi) ;
- **produire des énergies nouvelles.**

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

 **Partenaire**
Bpifrance

 **Cible**
TPE / PME

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME
via la plateforme AGIR
ou Bpifrance via le formulaire en ligne

MODALITÉS

Modalités principales

- La société doit être financièrement saine, avec un business plan du projet qui doit permettre d'assurer le remboursement de la dette.
- Le montant des fonds propres et quasi-fonds propres de la société (dont le financement Bpifrance) doit représenter au moins 10% du coût total du programme.
- Les cofinancements bancaires privés associés doivent représenter un montant au moins 2 fois supérieur au montant de ce prêt (1€ de prêt méthanisation injection accordé pour 2 € de financements bancaires).
- L'exposition totale de Bpifrance (tous produits confondus) ne doit pas dépasser la part unitaire de la banque principale.
- Une assurance décès invalidité est requise.
- Il est fait une retenue de garantie de 5% du montant du prêt, restituée après complet remboursement du prêt, et augmentée des intérêts qu'elle a produit.

Conditions particulières

- Les cultures intermédiaires à vocation énergétique doivent mettre en œuvre des pratiques agro-environnementales exemplaires. Le seuil réglementaire de 15 % en tonnage de cultures dédiées doit être strictement respecté.
- Le projet doit donner lieu à une contractualisation ou être en cours de contractualisation avec des constructeurs, maîtres d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage qui ont obtenu, sont en cours d'obtention ou prévoient d'obtenir le label « Qualiméthas » ou équivalent.
- Le méthaniseur n'intègre pas de boues de station d'épuration ou de déchets issus de tri mécano biologique.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contacter les **Directions régionales ADEME** ou un **votre interlocuteur Bpifrance** via le formulaire en ligne.

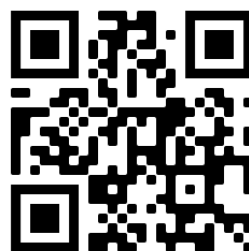
- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>
- <https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Études de faisabilité énergies renouvelables
- ➔ Investissement pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur
- ➔ Programme d'investissements d'avenir

POUR EN SAVOIR +

- Le site de Bpifrance
<https://www.bpifrance.fr/>



Prêt méthanisation injection ADEME - Bpifrance



Financement

PRÉSENTATION

Le prêt Méthanisation injection est un **prêt sans garantie permettant de soutenir l'investissement dans des unités de méthanisation en injection de biométhane**.

Il vise à financer des sociétés de projet sans prise de suretés sur le patrimoine du dirigeant et les actifs de l'entreprise. Il a pour but de compléter le plan de financement d'un projet en visant à être assimilé à des quasi-fonds propres.

L'objectif de ce dispositif est de permettre la réalisation de projets ambitieux en minimisant les besoins de fonds propres et l'endettement via des prêts long terme des sociétés de projet. L'ADEME assure en partie la garantie du prêt auprès de Bpifrance, avec une dotation nationale initiale de 20 millions d'euros.

BÉNÉFICIAIRES

Société de projet portant des unités de méthanisation faisant de l'injection dans le réseau de gaz avec une capacité supérieure à 125 Nm³/h.

Bpifrance, en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation propose des produits complémentaires de cogénération ou d'injection de capacité complémentaire moindre.

SERVICES

Il s'agit d'un **prêt sans prise de sureté** d'un montant compris entre 300 000 € et 1 million € d'une durée modulable, comprise entre 7 et 12 ans, dont un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

Ce produit de cofinancement vise à accompagner et à faciliter l'accès aux financements bancaires privés.



Partenaire
Bpifrance



Cible
Société (PME) portant un projet de méthanisation



Secteur d'activité
Agriculture, agro-entreprises, biodéchets et biogaz



Périmètre et localisation
France



Contact
Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR ou Bpifrance via le formulaire en ligne

MODALITÉS

Modalités principales

- La société doit être financièrement saine, avec un business plan du projet qui doit permettre d'assurer le remboursement de la dette.
- Le montant des fonds propres et quasi-fonds propres de la société (dont le financement Bpifrance) doit représenter au moins 10% du coût total du programme.
- Les cofinancements bancaires privés associés doivent représenter un montant au moins 2 fois supérieur au montant de ce prêt (1€ de prêt méthanisation injection accordé pour 2 € de financements bancaires).
- L'exposition totale de Bpifrance (tous produits confondus) ne doit pas dépasser la part unitaire de la banque principale.
- Une assurance décès invalidité est requise.
- Il est fait une retenue de garantie de 5% du montant du prêt, restituée après complet remboursement du prêt, et augmentée des intérêts qu'elle a produit.

Conditions particulières

- Les cultures intermédiaires à vocation énergétique doivent mettre en œuvre des pratiques agro-environnementales exemplaires. Le seuil réglementaire de 15 % en tonnage de cultures dédiées doit être strictement respecté.
- Le projet doit donner lieu à une contractualisation ou être en cours de contractualisation avec des constructeurs, maîtres d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage qui ont obtenu, sont en cours d'obtention ou prévoient d'obtenir le label « Qualiméthas » ou équivalent.
- Le méthaniseur n'intègre pas de boues de station d'épuration ou de déchets issus de tri mécano biologique.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contacter les **Directions régionales ADEME** ou un **votre interlocuteur Bpifrance** via le formulaire en ligne.

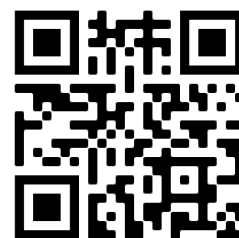
- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>
- <https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous>
- <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-sans-garantie/Pret-Methanisation-Injection-ADEME>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Études de faisabilité énergies renouvelables
- ➔ Investissement pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur

POUR EN SAVOIR +

- Le site de Bpifrance
<https://bit.ly/3wDTIQJ>



Décarbonation de l'industrie



Financement

PRÉSENTATION

En France, environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des activités industrielles, et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) prévoit une diminution de ces émissions de l'industrie de 81 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 2015.

La décarbonation de l'industrie, en plus de répondre à l'enjeu climatique, constitue un levier de performance pour l'industrie française à moyen terme. C'est pourquoi en complément des fonds chaleur et économie circulaire déjà existants et opérés par l'ADEME, **le plan France Relance prévoit un ambitieux volet dédié à la décarbonation de l'industrie et doté de 1,2 milliards € d'ici à 2022.**

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les entreprises des secteurs industriels.

SERVICES

L'ADEME met en œuvre ce nouveau soutien aux entreprises industrielles par des **aides à l'investissement** pour :

- des projets d'efficacité énergétique sur les procédés et/ou les utilités et pour des projets d'implémentation de procédés d'électrification ou de nouveaux usages matière permettant de décarboner l'activité ;
- la production de chaleur bas carbone à partir de biomasse ;
- la production de chaleur bas carbone à partir de combustibles solides de récupération (CSR).

Dans le cadre des projets de production de chaleur bas carbone, une aide au fonctionnement peut être octroyée. Cette aide est instruite par l'ADEME et déployée par l'agence de services et de paiement.



 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Industrie

 **Périmètre et localisation**
France

 **Calendrier**
Derniers appels à projets :
Octobre 2021

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME
via la plateforme AGIR

MODALITÉS

Ces aides sont octroyées dans le cadre d'appels à projets (AAP BCIAT et CSR existants + autres nouveaux AAP spécifiques). Les premiers appels à projets spécifiques de mise en œuvre de ce plan de décarbonation de l'industrie ont été lancés et clôturés dès le dernier trimestre 2020. Des nouveaux appels à projets seront lancés en 2021.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les appels à projets sont publiés sur la **plateforme AGIR de l'ADEME**.

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/france-relance-decarbonation-industrie>

Le **Guichet de l'Agence des services de paiement** propose une **aide pour une liste de projets éligibles** dont le montant est inférieur à 3 millions d'euros, avec dépôt des dossiers au fil de l'eau.

- <https://bit.ly/3b1Dp1u>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042506375>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Études de faisabilité Énergies renouvelables
- ➔ Investissements pour la production de chaleur renouvelable et la récupération de chaleur

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME
<https://www.ademe.fr/decarbonation-lindustrie>
- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>



Orplast



Financement

PRÉSENTATION

En France, les taux de récupération et de recyclage des plastiques sont faibles comparés à d'autres filières, car le gisement de déchets plastiques est extrêmement diffus, difficilement captable, et présente une pluralité de polymères qui complexifie le tri et le recyclage.

Le dispositif de l'ADEME – ORPLAST : Objectif Recyclage PLASTiques - vise à **soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées (MPR) par les plasturgistes ou transformateurs** qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR.

BÉNÉFICIAIRES

L'action cible les **TPE/PME plasturgistes ou transformateurs** de matières premières en produits.

SERVICES

D'une manière générale, **les projets soutenus devront ainsi porter sur :**

1. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ;
2. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.).

Six dates de dépôt des dossiers sont fixées jusqu'au 15 septembre 2022 : 1er décembre 2020, 1er mars 2021, 1er juillet 2021, 1er décembre 2021, 1er avril 2022, 15 septembre 2022.



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Plasturgistes ou transformateurs



Périmètre et localisation

France entière



Calendrier et durée

Du 22/09/2020 au 15/09/2022



Contact

Contactez l'ADEME
via la plateforme AGIR

MODALITÉS

Le type de dossiers éligibles et les taux d'aides associés sont :

Axe 1 Aide aux diagnostics et études de faisabilité	• Expérimentations liées à l'intégration de MPR dans le process de production • Etudes ou essais réalisés par des tiers pour l'intégration de MPR dans le process de production ou pour diminuer l'impact environnemental du process	Aide maximale de 60 à 70% en fonction de taille de l'entreprise
Axe 2 Aide à l'investissement	Investissements visant à modifier durablement les systèmes de production pour les rendre compatibles avec l'usage de matières plastiques recyclées ou à permettre l'incorporation d'un taux de matières plastiques recyclées plus élevé.	Aide maximale de 30 à 55% en fonction de la taille des entreprises. Une majoration des taux s'applique sur les DROM-COM ainsi que sur la Corse.

L'ADEME tiendra compte d'éventuels co-financements pour ajuster son aide.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez son référent régional en amont d'un dépôt de dossier puis déposer un dossier sur la plateforme AGIR de l'ADEME.

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Diag Eco-Flux
- ➔ Pack Écoconception »

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME
www.ademe.fr
- Le site de France Relance
www.gouvernement.fr/france-relance



Orplast – Mars 2021

Hydrogène



Financement

PRÉSENTATION

La Stratégie nationale hydrogène, publiée le 8 septembre 2020 entend amorcer un changement d'échelle dans les développements de la filière, en **accompagnant le déploiement d'usages de l'hydrogène dans les territoires, et l'innovation au sein des acteurs équipementiers et industriels.**

En déclinaison de ces objectifs, 2 appels à projets (AAP) sont ouverts :

- l'AAP « *Écosystèmes Territoriaux Hydrogène* », qui vise à aider des investissements dans des **écosystèmes qui associent infrastructures de production / distribution d'hydrogène, et usages de l'hydrogène**. Les usages plus particulièrement visés sont les usages industriels (chimie, métallurgie, l'électronique etc.), les usages en mobilité (déploiements de flottes professionnelles) et certaines applications stationnaires (alimentation de bateaux à quai, événementiel, BTP ou en soutien de réseaux en ZNI) ;
- l'AAP « *Briques technologiques et démonstrateurs* » du programme d'investissements d'avenir, qui vise à soutenir des travaux d'innovation, permettant de développer ou d'améliorer les **composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages**. Ces travaux seront portés par une ou plusieurs entreprises, pour développer un équipement, un produit ou un service, ou bien réaliser un démonstrateur sur le territoire national mettant en œuvre de l'hydrogène



Cible

Entreprises de toutes tailles
Consortium d'acteurs



Secteur d'activité

Tous secteurs



Périmètre et localisation

France entière, avec possibilité
d'exception régionale



Contact

Directions régionales de l'ADEME
via la plateforme AGIR

BÉNÉFICIAIRES

- L'AAP « *Écosystèmes Territoriaux Hydrogène* » vise les projets associant des **consortiums d'acteurs**, qu'ils soient **privés ou publics**. La participation des **collectivités territoriales** est fortement attendue, en tant qu'actrices du développement de ces nouvelles infrastructures et usages, en cohérence avec leurs actions de transition écologique.
- L'AAP « *Briques technologiques et démonstrateurs* » vise des travaux portés par une ou plusieurs **entreprises**.

MODALITÉS

- L'AAP « *Écosystèmes Territoriaux Hydrogène* » est ouvert **jusqu'au 14 septembre 2021**, date de la clôture finale, avec deux relèves intermédiaires des dossiers complets les 17 décembre 2020 et 16 mars 2021.
- L'AAP « *Briques technologiques et démonstrateurs* » est ouvert au fil de l'eau à compter du 14 octobre 2020 **jusqu'au 31 décembre 2022**. Une révision du cahier des charges pourra avoir lieu au moins annuellement.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les dossiers peuvent être déposés sur la **plateforme Agir de l'ADEME** :

- AAP « *Écosystèmes Territoriaux Hydrogène* »
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>
- AAP « *Briques technologiques et démonstrateurs* »
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

En amont d'un dépôt de dossier, il est recommandé de contacter l'ADEME : le référent régional pour l'AAP « *Écosystèmes Territoriaux Hydrogène* » et les équipes en charge du PIA pour l'AAP « *Briques technologiques et démonstrateurs* ».

PRODUITS ASSOCIÉS

➔ Programme d'investissements d'avenir

POUR EN SAVOIR +

- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>



Hydrogène – Mars 2021

Fonds Tourisme durable « 1000 restaurants »



Financement

PRÉSENTATION

L'ADEME propose un **accompagnement gratuit** par des partenaires, incluant un diagnostic et un plan d'actions.

Pour accélérer la mise en œuvre des actions, l'ADEME peut subventionner des études, l'achat d'équipements, la formation et la communication.

BÉNÉFICIAIRES

TPE & PME des secteurs suivants :

- la restauration commerciale traditionnelle (NAF 56.10A) ;
- les services de traiteurs ayant une activité événementielle (NAF 56.21Z) ;
- les activités de restauration dans le cadre de l'agrotourisme (par exemple « Accueilpaysan », « Bienvenue à la ferme », etc.)

Le périmètre intègre les groupes et/ou les franchisés indépendants de moins de 250 salariés.

Sont exclues du dispositif les entreprises suivantes :

- selon leur code NAF, la restauration rapide, les débits de boisson (y compris avec petite restauration), les commerçants exerçant une activité de petite restauration et les cafétérias.
- les groupes et chaînes intégrées de plus de 250 salariés.

SERVICES

Le dispositif se déploie en **quatre étapes** :

1. la réalisation du diagnostic par un partenaire pour établir le plan d'actions ;
2. la signature du cadre d'engagement « 1000 restaurants durables » ;
3. le dossier de financement des investissements d'équipements, d'études, de formation et/ou de communication pour mettre en œuvre le plan d'actions ;
4. la réalisation du diagnostic final et le bilan de l'atteinte des objectifs du cadre d'engagement.



Cible
TPE et PME



Secteur d'activité
Restaurants traditionnels
Traiteurs



Périmètre et localisation
Territoires ruraux
32 251 communes éligibles



Contact
Partenaires de l'ADEME en charge
de l'accompagnement

PAROLES D'ACTEURS

De nombreux témoignages sont présentés dans le guide « *Mon resto engagé : livret de bonnes pratiques* ».

- <https://www.ademe.fr/resto-engage-livret-bonnes-pratiques>

Des ressources et des retours d'expérience sur l'alimentation durable en restauration commerciale et événementielle sont disponibles dans la boîte à outils Optigede.

- <https://bit.ly/2YC1XqZ>

MODALITÉS

Les projets éligibles sont financés dans la limite d'une **enveloppe de 10 millions €**, sous réserve qu'ils se situent dans les territoires ruraux ciblés par l'opération (32 251 communes éligibles).

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il convient d'identifier les partenaires en charge de l'accompagnement du territoire concerné et de le contacter pour initier la démarche.

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>

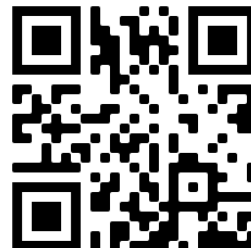
PRODUITS ASSOCIÉS

Pour les entreprises non éligibles au fonds « Tourisme durable » :

- ➔ Diag Eco-Flux
- ➔ Tremplin pour la transition écologique des PME
- ➔ TPE gagnantes sur tous les coûts

POUR EN SAVOIR +

- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://bit.ly/3wGCSv0>



Fonds Tourisme durable « Hébergement touristique »



Financement

PRÉSENTATION

L'ADEME propose un **accompagnement gratuit** par des partenaires, incluant un diagnostic et un plan d'actions.

Pour accélérer la mise en œuvre des actions, l'ADEME peut subventionner des études, l'achat d'équipements, la formation et la communication.

BÉNÉFICIAIRES

Tout type de TPE-PME exerçant une activité d'hébergement touristique :

- hôtels et hébergements similaires (NAF 55.10Z) ;
- terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs (NAF 55.30Z) ;
- hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée (NAF 55.20Z) ;

Le périmètre intègre les enseignes volontaires et les coopératives hôtelières regroupant des indépendants.

Pour les hébergements touristiques exerçant une activité de restauration, la structure est également éligible au volet « 1000 restaurant » du Fonds Tourisme durable.

Exceptions :

- activités d'hébergement relevant de l'agrotourisme sous code NAF « Activités agricoles » lorsque l'activité touristique est inférieure à 30% de leur chiffre d'affaires ;
- le code NAF des associations « Autres organismes fonctionnant par adhésion volontaire » (94.99Z) ne sont éligibles que si leur activité économique est consacrée à l'hébergement touristique.

SERVICES

Le dispositif se déploie en **trois étapes** :

1. la réalisation du diagnostic par un partenaire pour établir le plan d'actions ;
2. le dossier de financement des investissements d'équipements, d'études, de formation et/ou de communication pour mettre en œuvre le plan d'actions ;
3. la réalisation du diagnostic final.



 **Cible**
TPE-PME

 **Secteur d'activité**
Hébergements touristiques

 **Périmètre et localisation**
Territoires ruraux
32 251 communes éligibles

 **Contact**
Partenaires de l'ADEME en charge
de l'accompagnement

PAROLE D'ACTEUR

Les nombreux retours d'expérience montrent que grâce à des gestes simples et des investissements limités, les résultats sont très positifs pour les impacts environnementaux, et ce dès la première année qui suit la mise en place du plan d'actions.

- Jusqu'à -34% de la consommation d'eau grâce à l'installation de réducteurs d'eau, de mousseurs d'eau ou de robinets à débit réglable
- Jusqu'à -94% d'utilisation de détergents grâce au remplacement par des produits naturels comme le vinaigre blanc ou l'utilisation de nettoyeur à la vapeur d'eau
- Jusqu'à -17% de consommation d'énergie grâce à l'installation de détecteurs de présence, le remplacement par des ampoules LED, la limitation de la température intérieure au 19°C recommandé
- Jusqu'à -82% de déchets grâce à l'installation de fontaine à eau, mise en place de vrac au petit déjeuner

MODALITÉS

Les projets éligibles sont financés dans la limite d'une **enveloppe de 38 millions €**, sous réserve qu'ils se situent dans les territoires ruraux ciblés par l'opération (32 251 communes éligibles).

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il convient d'identifier les partenaires en charge de l'accompagnement du territoire concerné et de le contacter pour initier la démarche.

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>

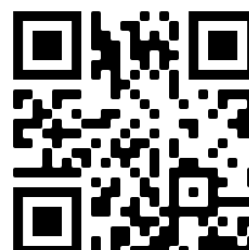
PRODUITS ASSOCIÉS

Pour les entreprises non éligibles au fonds « Tourisme durable » :

- Diag Eco-Flux
- Tremplin pour la transition écologique des PME
- TPE gagnantes sur tous les coûts

POUR EN SAVOIR +

- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://bit.ly/3wGCSv0>
- Le site de l'ADEME / Hébergement touristique et Écolabel Européen
<https://bit.ly/3r55Dhm>



Tremplin pour la transition écologique des PME



Financement

PRÉSENTATION

Dans le cadre du plan France Relance, l'ADEME lance un **dispositif d'aides et de subventions pour les TPE et PME souhaitant prendre le virage de la transition écologique**.

Il s'agit d'un guichet forfaitaire avec démarches de demande d'aide simplifiées et instruction accélérée.

BÉNÉFICIAIRES

TPE et PME de tous les secteurs d'activité, quel que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901, etc.) à l'exception des autoentrepreneurs.

SERVICES

Ce dispositif permet de financer **plus de soixante actions éligibles, qu'il s'agisse d'investissements ou d'études** (acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets ; accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments ; études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises, etc.).

- Bâtiment : audit énergétique pour atteindre les objectifs du décret tertiaire...
- Transport : remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule GNV ; acquisition d'un vélo cargo électrique pour livraisons...
- Climat : évaluation ACT...
- Gestion des déchets : mise en place d'un composteur...
- Écoconception : certification Écolabel européen de produits ou service...

A chacun de ces investissements et/ou études correspond **une aide maximum forfaitaire clairement définie**. L'entreprise bénéficiaire choisit elle-même les projets sur lesquels elle s'engage.



 **Cible**
TPE et PME

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France entière

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME
via la plateforme AGIR

MODALITÉS

Le porteur de projet choisit les actions qu'il compte mettre en œuvre en renseignant le fichier « *ADEME Tremplin transition écologique* » qui liste, suivant sa situation, l'ensemble des études et/ou investissements pour lesquels il peut bénéficier d'aides.

Pour ce dispositif, l'ADEME ne soutiendra pas d'entreprises pour lesquelles le montant de l'aide totale serait inférieur à 5 000 € ou supérieur à 200 000 €.

Le montant total estimatif de l'ensemble de l'opération devra bien évidemment être supérieur au montant de l'aide demandée à l'ADEME.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter la liste des actions éligibles, vérifier son éligibilité, obtenir les formulaires de demande d'aide, contacter l'ADEME et déposer un dossier de demande de subvention.

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

PRODUITS ASSOCIÉS

- Diag Eco-flux
- Fonds Tourisme durable « 1 000 restaurants »
- Fonds Tourisme durable « Hébergement touristique »
- Pack Écoconception
- Prêt vert ADEME Bpifrance
- TPE gagnantes sur tous les coûts

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME
www.ademe.fr
- Le site de France Relance
www.gouvernement.fr/france-relance



Entreprises engagées pour la transition écologique - Soutien au lancement de l'industrialisation et la commercialisation



Financement

PRÉSENTATION

Dans le cadre du plan de relance national, l'ADEME lance un appel à projets pour accompagner les entreprises dans le lancement de l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits ou de nouvelles solutions (post innovation) présentant des **externalités positives pour l'environnement**.

L'appel à projets couvre les **secteurs relevant de la transition écologique et énergétique** : agriculture écoefficiente ; bâtiment ; biomasse ; captage, stockage et valorisation du CO₂ ; carburants alternatifs ; chimie du végétal et matériaux biosourcés ; économie circulaire ; recyclage ; méthanisation ; énergies renouvelables ; hydrogène ; industrie écoefficiente ; réseaux, stockage de l'énergie et vecteurs énergétique ; transport et mobilité, etc.

BÉNÉFICIAIRES

TPE/PME en phase de lancement commercial ou industriel post innovation.

SERVICES

L'appel à projets vise principalement à **cofinancer des projets permettant l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits et nouvelles solutions présentant des externalités positives pour l'environnement**, sur la base de travaux d'innovation déjà réalisés permettant de confirmer la pertinence des solutions retenues.



Cible

TPE / PME en phase de lancement post innovation



Secteur d'activité

Transition écologique et énergétique



Périmètre et localisation

France



Calendrier et durée

2 dates de relevés de l'AAP :

- 15 février 2021
- 29 avril 2021



Contact

aap.eete@ademe.fr

MODALITÉS

Modalités principales

- Budget prévisionnel du projet : 250 000 € minimum
- Subvention : 100 000 €
- Durée du projet : 18 mois maximum
- Ne pas avoir atteint le maximum du montant d'aide pouvant être accordé sur la base du régime cadre temporaire SA 56985 modifié
- Ne pas avoir bénéficié d'autres aides de l'État sur les mêmes dépenses

Dépenses éligibles

- Investissements matériels permettant l'industrialisation de l'innovation
- Actifs immatériels permettant une optimisation des ressources et des processus (logiciels, etc.)
- Conception du processus de fabrication (études de conception, études de faisabilité, etc.)
- Mise en place du processus de fabrication (ressources humaines spécifiques, montée en compétences des opérateurs, tests du processus de fabrication, etc.) et sa montée en cadence (« ramp up »)
- Mise en œuvre de normes, de méthodes de validation des performances, de certifications non obligatoires
- Obtention, validation et défense des brevets et autres actifs incorporels en lien avec la propriété intellectuelle
- Commercialisation (études de marché, ressources humaines spécifiques, etc.)
- Préparation et accompagnement à la levée de fonds

Dépenses non-éligibles

- Dépenses de R&D et innovation

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Répondre à l'appel à projets « *Entreprises Engagées pour la Transition Écologique* » - Soutien au lancement de l'industrialisation et la commercialisation via la **plateforme AGIR de l'ADEME**.

- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201209/aap-eete2020-212>

PRODUITS ASSOCIÉS

- Club ADEME International
- Diag Eco-Flux
- Programme d'investissements d'avenir
- Projets de recherche, de développement ou d'innovation (RDI)
- Thèses ADEME – Appel à candidatures annuel
- Tremplin pour la transition écologique des PME

POUR EN SAVOIR +

- Le site AGIR de l'ADEME
<https://bit.ly/2MDOuML>



Pack Écoconception



Financement

PRÉSENTATION

Dans le cadre du plan France Relance, l'ADEME propose aux entreprises un pack **d'aides financières exceptionnelles permettant de financer leurs démarches d'écoconception** qui peuvent intégrer le soutien à la mise en œuvre d'un affichage environnemental des produits et services écoconçus ou viser une certification à l'Écolabel européen.

L'objectif est de favoriser et d'accélérer la production durable et la mise sur le marché de produits, biens, services éco-conçus à haute performance environnementale.

BÉNÉFICIAIRES

- Appel à projets de Recherche et Développement **PERFECTO** : PME et Grandes entreprises, tout secteur
- **Tremplin pour la transition écologique des PME** : PME, tout secteur
- **Aides aux dispositifs, études de mise en œuvre et investissements** : PME et Grandes entreprises, tout secteur + initiatives sectorielles (numérique, mode durable et alimentaire)

SERVICES

Le pack Écoconception comprend les subventions suivantes :

- Aides aux **projets de Recherche et Développement** via l'appel à projets PERFECTO ;
- Aides aux **pré-diagnostics écoconception et à la communication environnementale, l'affichage environnemental et l'Écolabel européen**, via le dispositif Entreprise Engagée pour la Transition Écologique ;
- Aides aux **diagnostics écoconception, aux études de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception et aux investissements associés**. Ces aides sont accessibles au fil de l'eau pour toute entreprise de tout secteur. Des focus sectoriels seront mis en œuvre pour le Numérique (ECONUM), la Mode durable (MDR), et l'Alimentaire (GREENGO), considérant les impacts environnementaux de ces secteurs de production et les leviers importants que représentent les démarches d'écoconception pour améliorer la performance environnementale de ces produits.



Cible

PME et Grandes Entreprises selon les dispositifs



Secteur d'activité

Tous secteurs



Périmètre et localisation

France entière



Calendrier et durée

Janvier 2021 - Décembre 2022
Chaque dispositif a son propre calendrier



Contact

Via le site AGIR de l'ADEME

MODALITÉS

Appel à projets de Recherche et Développement PERFECTO (clôture en avril 2021)

- Étude de faisabilité (PME et Grandes entreprises) : forfait de 50 000 €
- Projet de Recherche et Développement (PME uniquement) : taux d'aide de 35% à 70% selon la nature de la recherche, avec un plafond du coût total de 600 000 €
- Développement de référentiels d'évaluation des impacts environnementaux d'un service numérique (PME et Grandes entreprises) : taux d'aide de 70% avec un plafond d'aide de 50 000 €

Entreprise Engagée pour la Transition Écologique (clôture en juin 2021)

- Forfait pré-diagnostic (PME) : aides de 5 000€ (1^{er} pas écoconception), 8000€ (mise en œuvre de l'affichage environnemental) et 12 000 € (mise en œuvre de l'Écolabel européen)
- Certification (PME) : aides de 100 € par référence affichée (affichage environnemental) et 3 000 € par produit certifié (Écolabel européen)

Aides aux diagnostics, études de mise en œuvre et investissements (clôture en décembre 2022)

- Diagnostic (PME et Grandes entreprises) : forfait pour la dépense interne de 10 000 € ; subvention pour les prestations externes avec un taux d'aide de 70%, 60% et 50% selon la taille de l'entreprise (Petites entreprises, Moyennes entreprises et Grande entreprises), avec un plafond assiette de 50 000 €
- Étude de mise en œuvre (PME et Grandes entreprises) : forfait pour la dépense interne de 20 000 € ; subvention pour les prestations externes avec un taux d'aide de 70%, 60% et 50% selon la taille de l'entreprise (Petites entreprises, Moyennes entreprises et Grande entreprises), avec un plafond assiette de 100 000 €
- Subvention prestation externe : taux d'aide 70%-60%-50% selon la taille de l'entreprise (PE-ME-GE) – Plafond assiette de 100 000€
- Investissement (PME et Grandes entreprises) : taux d'aide de 55%-45%-35% selon la taille de (Petites entreprises, Moyennes entreprises et Grande entreprises), avec un plafond assiette de 200 000 €

De plus, dans le cadre du soutien aux plasturgistes incorporant des matières premières de recyclage (dispositif ORPLAST), l'ADEME accorde aux bénéficiaires un premier diagnostic d'écoconception entièrement pris en charge.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les dossiers de demandes de subventions sont accessibles via la **plateforme AGIR de l'ADEME**.

- Appel à projets de Recherche et Développement PERFECTO <https://bit.ly/3g73nE8>
- Études de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception <https://bit.ly/3dcE2Xq>
- Investissements d'écoconception <https://bit.ly/3dfxmrH>

PRODUITS ASSOCIÉS

- Études pour l'amélioration de la performance environnementale des produits et des services
- Tremplin pour la transition écologique des PME

POUR EN SAVOIR +

- Le site AGIR de l'ADEME
<https://bit.ly/3g73nE8>



Agriculture & Changement climatique Bon Diagnostic Carbone



Financement

PRÉSENTATION

En étroite collaboration avec le ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'ADEME accompagne la réalisation de diagnostics des **émissions de gaz à effet de serre (GES) et du potentiel de stockage de carbone dans les exploitations agricoles récemment installées. Le Bon Diagnostic Carbone intègre l'élaboration d'un plan d'actions qui lui-même inclut une analyse de la vulnérabilité au changement climatique et une analyse technico-économique.** Un accompagnement de l'exploitation est également apporté. Des analyses de sols sont possibles (optionnelles).

Le diagnostic réalisé s'appuie sur la méthode réglementaire du bilan des émissions de GES et la méthode de calcul est en cohérence avec le référentiel Ges'tim+. L'évaluation du plan d'actions utilise les méthodes du Label Bas Carbone, lorsqu'elles sont disponibles.

BÉNÉFICIAIRES

Cette offre s'adresse aux **exploitations agricoles installées depuis moins de 5 ans.**

MODALITÉS

Les diagnostics sont réalisés par des organismes proches des exploitations agricoles (dont chambres d'agriculture, coopératives, centres de gestion, associations de développement agricole, etc.) sélectionnés par l'ADEME après un appel à projets lancé le 15 décembre 2020 et clôturé le 29 janvier 2021.



 **Cible**
Exploitations agricoles
de moins de 5 ans

 **Secteur d'activité**
Agriculture

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
contact.bondidiagnostic@ademe.fr

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les exploitant(e)s agricoles intéressé(e)s par le Bon diagnostic carbone peuvent contacter les **structures lauréates de l'appel à projets**.

A compter de l'annonce officielle des lauréats de l'appel à projets, cette liste est disponible sur le site de l'ADEME.

- <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BDC2020-211>

POUR EN SAVOIR +

- Sur l'appel à projets Bon Diagnostic Carbone
<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BDC2020-211>
- Sur le référentiel Ges'tim+
<https://bit.ly/3oyOKdj>
- Sur le dispositif du Label Bas Carbone et les méthodes du secteur agricole
<https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>
- Le site de l'ADEME / Production agricole responsable
<https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole>
<https://bit.ly/2XM8A9Y>
<https://bit.ly/39ATsBT>





CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Diag Eco-Flux.....	64
TPE gagnantes sur tous les coûts.....	66
Accélérateur Transition Énergétique – Promotion n°2.....	68
Volontariat Territorial en Entreprise – Missions vertes (VTE Vert).....	70
Service d’Accompagnement à la Rénovation Énergétique – Petit tertiaire privé.....	72
Initiative ACT / Assessing low-Carbon Transition®.....	74

Diag Eco-Flux



Conseil

PRÉSENTATION

Bpifrance propose aux entreprises un **accompagnement de premier niveau visant à générer un gain économique et environnemental rapide grâce à des actions simples sur les flux énergie, matières, déchets et eau.**

L'ADEME apporte son soutien technique et financier à Bpifrance pour déployer cette offre. En 2021, elle subventionne 75 % du coût de cette prestation.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de **20 salariés ou plus**.

SERVICES

La prestation est réalisée par un expert d'un **bureau d'études sélectionné par Bpifrance**.

L'objectif est la réduction des coûts grâce à des actions simples, avec un **temps de retour sur investissement court**.

Le champ d'action porte sur les **utilités** (énergie, déchets, eau) et sur le **process** (réduction des pertes matières).

L'accompagnement se décompose en **plusieurs étapes** :

- visite sur site ;
- collecte et analyse des données sur les 4 flux ;
- élaboration, validation et suivi (sur 12 mois) d'un plan d'actions.

bpifrance
SERVIR L'AVENIR



Partenaire
Bpifrance



Cible
Entreprises de 20 salariés et +



Secteur d'activité
Tout secteur



Périmètre et localisation
France



Contact
diagecoflux@bpifrance.fr

PAROLE D'ACTEUR

Des témoignages d'entreprises ayant bénéficié de cet accompagnement peuvent être consultés.

- <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Accompagnement/Conseil/Diag-Eco-Flux>

MODALITÉS

En 2021, la prestation est facturée à l'entreprise à 25 % de son prix, soit :

- pour les établissements de 20 à 49 salariés : 1 000 €
- pour les établissements de 50 salariés ou plus : 1 500 €

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le dépôt des dossier se fait sur le site du dispositif.

- <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Accompagnement/Conseil/Diag-Eco-Flux>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Communauté Coq Vert
- ➔ Prêt vert ADEME-Bpifrance
- ➔ TPE gagnantes sur tous les coûts
- ➔ Tremplin pour la transition écologique des PME
- ➔ Volontariat Territorial en Entreprises – Missions vertes (VTE Vert)

POUR EN SAVOIR +

- Le site de Bpifrance / Diag Eco-flux
<https://bit.ly/39z83is>



TPE gagnantes sur tous les coûts



Conseil

PRÉSENTATION

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) proposent un **accompagnement de premier niveau visant un gain économique et environnemental rapide grâce à des actions simples sur les flux énergie, matières, déchets et eau.**

L'ADEME apporte son soutien technique et financier aux CCI et aux CMA qui réalisent cet accompagnement.

BÉNÉFICIAIRES

TPE de - de 20 salariés dans l'artisanat de transformation, le commerce alimentaire ou la restauration.

SERVICES

La prestation est réalisée par un **expert CCI ou CMA**.

L'objectif est la réduction des coûts grâce à des actions simples, avec un **temps de retour sur investissement court**.

Le champ d'action porte sur les **utilités** (énergie, déchets, eau) et sur le **process** (réduction des pertes matières).

L'accompagnement se décompose en **plusieurs étapes** :

- visite sur site ;
- collecte et analyse des données sur les 4 flux ;
- élaboration, validation et suivi (sur 12 mois) d'un plan d'actions.



 **Partenaires**
CCI et CMA

 **Cible**
TPE de moins de 20 salariés

 **Secteur d'activité**
Artisanat de transformation
Commerce alimentaire
Restauration

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
CCI ou CMA locale
via les annuaires en ligne

PAROLE D'ACTEUR

Retour d'expérience d'un prédiagnostic optimisation des flux réalisé par une CCI

- Philippe Magat, directeur général Hugotag Ennoblement à Fourneaux (42) et Céline Pizzimenti, conseillère d'entreprise à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne
https://www.youtube.com/watch?v=590_Bz8KI-Q

Retour d'expérience d'un prédiagnostic optimisation des flux réalisé par une CMA

- Florent Martin, directeur de la Turbine à saveurs à Bourgoin-Jallieu (38) et Guillaume Doré, chargé de mission Environnement à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère
https://www.youtube.com/watch?v=Ovk_0mCDjHU&feature=emb_title

MODALITÉS

Le tarif de cette prestation de conseil est fixé par chaque chambre.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contacter sa CCI ou sa CMA via les annuaires en ligne.

- Annuaire des CCI : <https://www.cci.fr/web/portail-acfci/contact>
- Annuaire des CMA <https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Diag Eco-Flux
- ➔ Fonds Tourisme durable « 1 000 restaurants »
- ➔ Fonds Tourisme durable « Hébergement touristique »
- ➔ Tremplin pour la transition écologique des PME

POUR EN SAVOIR +

- Le portail des Chambres de Métiers et de l'Artisanat
<https://www.artisanat.fr/TPEgagnantes>



Accélérateur Transition Énergétique - Promotion n°2



Accompagnement

PRÉSENTATION

Bpifrance et l'ADEME ont établi un **programme pour accélérer le développement des entreprises oeuvrant dans la transition énergétique** pour :

- sécuriser et accélérer sa croissance afin de faire de son entreprise l'une des championnes de demain ;
- adopter et maîtriser la meilleure stratégie de croissance pour maximiser ses chances de succès ;
- comprendre les chaînes de valeurs, écosystèmes et équipements français pour saisir les opportunités ;
- jouer collectif entre acteurs de la filière et renforcer les relations pour se projeter à l'international.

BÉNÉFICIAIRES

30 PME qui contribuent à la chaîne de valeur de la transition énergétique :

- industriels de l'offre (logiciel de pilotage de l'efficacité énergétique, fabricant de chaudières, etc.)
- producteurs, exploitants et fournisseurs d'énergies renouvelables ;
- sociétés de services énergétiques renouvelables.

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

 **Partenaire**
Bpifrance

 **Cible**
30 PME sous conditions

 **Secteur d'activité**
Filière de la transition énergétique

 **Périmètre et localisation**
France

 **Calendrier et durée**
Recrutement jusqu'au 9 juin 2021
Lancement 16 juin 2021
Parcours intensif de 12 mois

 **Contact**
philippe.sauveplane@bpifrance.fr

SERVICES

Sur 12 mois, l'accompagnement intensif de l'Accélérateur Transition Énergétique combine **trois piliers** pour aider les dirigeants à gagner en visibilité et solidité.

1. **Conseil** : diagnostic approfondi suivi d'un parcours de conseil individuel pour identifier et activer les leviers de croissance
2. **Formation** : sessions présentielles collectives (en partenariat avec une grande école) et formations digitalisées
3. **Mise en réseau** : accès privilégié au réseau d'entrepreneurs et de partenaires de Bpifrance

PAROLE D'ACTEUR

Au-delà des rencontres entre pairs, l'accélérateur c'est à la fois un miroir, une loupe, un périscope et un téléobjectif pour nos entreprises et nous-même dans le secteur de l'énergie.

Pascal Mioche, Président de la société AI France,
bénéficiaire de l'Accélérateur Transition Énergétique en 2019

MODALITÉS

L'Accélérateur Transition Énergétique s'adresse aux PME actrices de la filière transition énergétique remplissant les **conditions** suivantes :

- avoir un chiffre d'affaires compris entre 2 et 20 millions € ;
- avoir au moins 3 ans d'existence ;
- avoir le/la dirigeant.e contrôlant la société ou disposant d'un mandat de ses actionnaires ;
- être une entreprise indépendante ou être la filiale d'un groupe dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 milliards d'euros.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter l'appel à manifestation d'intérêt ouvert jusqu'au 9 juin 2021.

- <https://bit.ly/39vTCeN>

Contactez son chargé d'affaires Bpifrance ou Philippe Sauveplane (chargé de mission accélérateur) par téléphone ou courriel.

- Philippe Sauveplane : ☎ 01 42 47 96 99 / ✉ philippe.sauveplane@bpifrance.fr.

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Diag Eco-Flux
- ➔ Prêt vert ADEME Bpifrance
- ➔ Communauté Coq vert
- ➔ Volontariat Territorial en Entreprise - Missions vertes (VTE Vert)

POUR EN SAVOIR +

- Le site de Bpifrance
<https://bit.ly/39vTCeN>



Volontariat Territorial en Entreprise – Missions vertes (VTE Vert)



Accompagnement

PRÉSENTATION

Le **Volontariat Territorial en Entreprise** est un dispositif national mis en place par Bpifrance au nom de l'État. Il permet :

- d'accompagner les PME-ETI dans le recrutement de jeunes talents ;
- de proposer aux étudiants en alternance ou aux jeunes récemment diplômés d'études supérieures d'accéder à des missions à responsabilité.

En cette période de relance et pour accélérer la transformation des entreprises, l'État, l'ADEME et Bpifrance proposent une subvention pour les missions VTE dédiées aux sujets de transition écologique, ceci afin d'accompagner les entreprises dans cette mutation et de préparer une société plus résiliente.

BÉNÉFICIAIRES

→ PME et ETI

- Ayant signé un contrat en alternance ou un contrat de travail avec un talent VTE, à partir de bac+3, à compter du 1er septembre 2020
- Sur des missions à thématiques environnementales

SERVICES

La qualification du VTE en « vert » est liée aux missions confiées, qui doivent **être en lien avec des thématiques environnementales et toucher au cœur du métier de l'entreprise** telles que :

- approvisionnement et chaîne logistique responsables
- adaptation des process industriels pour une production plus sobre
- création de nouveaux produits/services à faible impact environnemental
- réduction de l'impact environnemental d'un produit/service

Ne sont pas éligibles les missions RSE, management environnemental et management QHSE.


bpifrance
SERVIR L'AVENIR



Partenaires

Bpifrance (opérateur du dispositif)
Ministère du travail (cofinancement)



Cible

PME et ETI



Secteur d'activité

Tout secteur
Missions vertes



Périmètre et localisation

France



Calendrier et durée

À compter du 1^{er} septembre 2020



Contact

aidevte@bpifrance.fr

MODALITÉS

Durée

Mission d'un **an minimum** (exception possible pour les formations en apprentissages d'une durée d'une seule année scolaire).

Montant de l'aide

Jusqu'à 8 000 € versés en une seule fois sous réserve de 2 conditions :

- la fourniture d'un **rapport** attestant la bonne réalisation de la mission ;
- la production d'éléments probants représentant **jusqu'à 16 000 €* de dépenses liées à la mission du VTE Vert**.

Une seule Aide VTE Vert est octroyée par établissement (SIRET), dans la limite de 5 établissements par entreprise (SIREN) **quel que soit le nombre de VTE signés par l'entreprise**.

Cumul avec les autres aides

- Cumulable avec l'Aide VTE TI⁽¹⁾, les aides régionales⁽²⁾ et l'aide individuelle mise en place par Action Logement
- Partiellement cumulable⁽³⁾ avec l'aide exceptionnelle à l'alternance
- Non cumulable avec l'aide emplois francs, ni avec l'aide à l'embauche des jeunes de -26 ans

⁽¹⁾ Dans la limite du plafond du régime « de minimis en vigueur »

⁽²⁾ Un plafonnement ou des limitations peuvent s'appliquer, selon les régions

⁽³⁾ Le montant de l'Aide VTE Vert est alors plafonné à 4 000 € (éléments probants 8 000 €)

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demande de subvention à déposer sur <https://mon.bpifrance.fr/> dans les six mois qui suivent la date d'embauche.

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Communauté Coq Vert
- ➔ Diag Eco-Flux
- ➔ Prêt vert ADEME – Bpifrance
- ➔ Tremplin pour la transition écologique des PME

POUR EN SAVOIR +

- Le site du dispositif « Volontariat Territorial en Entreprise »
www.vte-france.fr



Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique - Petit tertiaire privé



Conseil

PRÉSENTATION

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) est un dispositif qui fournit aux entreprises de l'information de premier niveau via un **accueil téléphonique ainsi que du conseil personnalisé via une visite sur site. Il porte sur la rénovation énergétique du petit tertiaire privé (et des logements des particuliers).**

Financé par les certificats d'économie d'énergie, il s'appuie sur le dispositif FAIRE.

BÉNÉFICIAIRES

Toutes structures privées propriétaires ou locataires d'un bâtiment ou partie de bâtiment à usage tertiaire inférieur à 1 000m² (n'étant pas assujettis au Dispositif Éco-Énergie Tertiaire) : commerce, artisanat, bureaux, local de stockage, restauration et hébergement, santé humaine et action sociale, enseignement privé activité récréative privée.

SERVICES

Périmètre technique des actions

- Bâtiment : isolation (parois opaques et parois vitrées), chauffage, climatisation, ventilation, régulation
- Usages : éclairage, portes automatiques, etc.
- Process : production de froid (meuble frigo, groupe d'eau glacée, etc.), production de chaud (four, grill, étuve, etc.) et autres (mise sous-vide, lavage du linge, traitement des surfaces, etc.)

Deux niveaux de conseil sont proposés :

- des entretiens téléphoniques ou en animation d'une vingtaine de minutes + un compte rendu d'entretien avec informations détaillées des offres à la disposition de l'entreprise ;
- des conseils personnalisés chiffrés avec visite sur site ou sur rendez-vous.

Intervenants : espace conseils FAIRE, chambres consulaires, organisation type Conseil en Énergie Partagé, bureaux d'études



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Tous secteurs sauf exceptions
Voir la rubrique Bénéficiaires



Périmètre et localisation

France



Contact

<https://bit.ly/3sg8nbZ>

MODALITÉS

Le dispositif SARE Petit tertiaire privé est ouvert aux entreprises depuis le début 2021.

Les conditions d'accès sont définies au niveau régional.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Consulter le site FAIRE.

- <https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Diag Eco-Flux
- ➔ TPE gagnantes sur tous les coûts

POUR EN SAVOIR +

- Sur le dispositif Éco-énergie tertiaire
<https://bit.ly/39Bc8Tk>
<https://bit.ly/3co79Hn>
- Le site de FAIRE
<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller>



Initiative ACT - Assessing low - Carbon Transition®



Accompagnement

ACT | **ASSESSING LOW
CARBON TRANSITION**®

PRÉSENTATION

ACT est une initiative internationale inscrite à l'Agenda des Solutions de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et soutenue par la France depuis son lancement en 2015 à la COP21.

L'ADEME, en lien avec le CDP (anciennement Carbone Disclosure Project) propose une méthodologie et des subventions pour aider l'entreprise à évaluer sa stratégie face aux enjeux climatique. La méthodologie permet à l'entreprise de se situer dans le cadre de référentiels reconnus. Elle offre un **cadre indépendant et transparent de redevabilité climatique**. Il s'agit ainsi d'aligner les stratégies de décarbonation des entreprises et les trajectoires sectorielles compatibles avec l'objectif de mitigation de l'Accord de Paris.

BÉNÉFICIAIRES

L'initiative ACT s'adresse aux **entreprises de toutes tailles, qu'elles soient matures ou qu'elles débutent sur les questions de transition bas carbone**.

SERVICES

L'initiative ACT regroupe **plusieurs services qui peuvent être subventionnés via le programme volontaire français** (lancé par l'ADEME en 2018 pour déployer le dispositif ACT en France et soutenir financièrement les entreprises volontaires dans l'évaluation de leur stratégie climat).

1. **Évaluation ACT** (offre historique depuis 2015)
Pour les entreprises matures sur les questions de transition bas carbone, ACT propose des **méthodes sectorielles** et des **outils d'application** pour évaluer la performance de leurs stratégies au regard des trajectoires de décarbonation sectorielles compatibles avec l'objectif de mitigation de l'Accord de Paris, et un modèle d'affaire compatible avec une économie sous les 2°C.
2. **Accompagnement ACT** (nouvelle offre 2021)
Pour les entreprises qui débutent, ACT propose une **méthode de progrès** pour structurer et mettre en œuvre une stratégie bas carbone et un plan d'actions compatibles avec une économie sous les 2°C.

Bénéfices pour l'entreprise

- Identification des points d'amélioration pour mieux se préparer à la transition bas carbone
- Visibilité dans une initiative internationale soutenue par la France
- Mobilisation et montée en compétence des équipes en interne sur l'amélioration de la performance climat
- Engagement avec ses parties prenantes sur les actions de décarbonation des activités



 **Partenaire
CDP**

 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Production d'électricité,
Construction automobile,
Commerce, Bâtiment
(construction, promotion et gestion immobilière)

- 2021 : transport, ciment, pétrole et gaz (T1) ; alimentation, acier (T3)
- 2022 : chimie, aluminium, papier / carton, verre
- Méthode générique pour tous les autres secteurs

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
<https://actinitiative.org/act-implementations/>

MODALITÉS

Les **méthodes** sont publiques et les outils disponibles sur demande sont sous licences.

- <https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/ACT2/siGras/0>

Les entreprises peuvent se faire accompagner par des consultants formés aux méthodes et aux outils. En France, l'ADEME propose avec l'association Bilan Carbone des **formations** aux méthodes et outils ACT pour les entreprises et les consultants¹.

- <https://www.associationbilancarbhone.fr/se-former-a-act/>

Dans le cadre du programme volontaire français piloté par l'ADEME, les coûts d'accompagnement par un bureau d'étude sont subventionnés comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Action	Coût estimé moyen (HT)	Taux d'aide ADEME
Évaluation ACT	3 000 € à 5 000 € selon la taille de l'entreprise	TPE : 70% PME : 60% ETI et grands groupes : 50%
Progrès ACT	30 000 € selon la taille de l'entreprise	TPE : 70% PME : 60% ETI et grands groupes : 50%
Revue critique (optionnelle)	2 000 € à 3 000 € selon la taille de l'entreprise	TPE : 70% PME : 60% ETI et grands groupes : 50%

Prérequis

- Évaluation ACT : Bilan GES, stratégie ou plan d'action climat et formation ACT évaluation
- Accompagnement ACT : Bilan GES (scope 1, 2 et 3 si pertinent) et formation ACT progrès

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier du programme volontaire français :

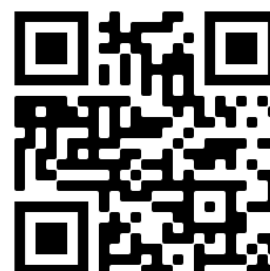
- les dossiers sont à compléter puis à transmettre à edouard.fourdrin@ademe.fr / lisa.bertrand@ademe.fr.
- les éléments du dossier sont à trouver sur <https://actinitiative.org/act-implementations/>.

PRODUITS ASSOCIÉS

→ Décarbonation de l'industrie

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME
www.ademe.fr
- Le site de l'initiative ACT (en anglais)
<https://actinitiative.org/>



Initiative ACT – Mars 2021



EXPERTISE ET FORMATION

EVE – Engagement Volontaire des Entreprises – Transport et logistique.....	77
Diffusion de l'expertise ADEME.....	79
Data.ademe.fr – Le portail open data de l'ADEME.....	81
Datagir.....	83
Formation INVEEST au financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie.	85
Formation PROREFEI – Référent énergétique dans l'industrie.....	87
ADEME Formation.....	89

EVE : Engagement Volontaire pour l'Environnement – Transport et logistique



Expertise/Formation

PRÉSENTATION

Le Programme EVE, Engagement Volontaire pour l'Environnement – Transport et logistique, s'appuie sur une convention cadre liant le porteur pilote (ADEME) et les porteurs associés (FNTR, FNTV, TLF, CGI, OTRE, AUTF) à l'Etat et au financeur (TOTAL). Il vise à **accompagner les acteurs professionnels du transport et de la logistique (transporteurs, commissionnaires et chargeurs) dans l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale**.

Le principe général du programme est de mettre en œuvre une approche intégrée sur toute la chaîne transport afin d'amener les entreprises vers une meilleure collaboration et une plus grande interaction entre les transporteurs (offreurs de solutions de transport) et leurs donneurs d'ordre (chargeurs, commissionnaires et collectivités).

BÉNÉFICIAIRES

Le programme EVE cible **les transporteurs** (de marchandise et de voyageurs), **commissionnaires et chargeurs**.

SERVICES

Le programme s'appuie sur **trois dispositifs d'engagements volontaires** :

- **Objectif CO₂** pour les transporteurs de marchandises et de voyageurs ;
- **FRET21** pour les chargeurs ;
- **EVCOM** pour les commissionnaires.

Le programme s'appuie également sur la mise en œuvre d'une plateforme d'échange de données environnementales entre les acteurs du transport.

Depuis la création des dispositifs (Objectif CO₂ en 2008), 4 000 entreprises ont déjà été sensibilisées par les organisations professionnelles et 946 entreprises se sont engagées via la signature d'une charte depuis 2018. 307 entreprises ont obtenu un label, récompensant l'atteinte d'un haut niveau de performance environnementale.

L'ensemble représente une réduction des émissions annuelle de 829 000 tCO₂eq.



**ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES POUR
L'ENVIRONNEMENT**
transport et logistique

avec l'appui de

 ecoCO₂



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Entreprises de la filière transports
marchandises et voyageurs



Périmètre et localisation

France entière



Contact

www.eve-transport-logistique.fr

PAROLE D'ACTEUR

Avec le label Objectif CO₂, nous répondons aux attentes de nos clients et prospects qui s'intéressent à la réduction de nos émissions polluantes. L'équilibre des enjeux économiques, humains et environnementaux sont les clefs du transport de demain et les outils du programme viennent consolider notre démarche RSE.

Philippe de Clermont-Tonnerre Groupe Star's Service

MODALITÉS

Le programme EVE est un dispositif d'**engagement volontaire**. Toute entreprise désireuse de s'engager peut le faire, pour peu qu'elle respecte la réglementation en vigueur et qu'elle souhaite effectivement s'engager dans une dynamique d'amélioration de sa performance environnementale.

Dans le cadre du programme, elle bénéficie d'un accompagnement par des chargés de mission répartis sur tout le territoire français, et du financement d'un certain nombre d'actions, par exemple l'accompagnement par un bureau d'études ou des audits pour l'obtention du label.

Les critères d'éligibilité peuvent être consultés sur www.eve-transport-logistique.fr.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier du programme EVE, il suffit de **s'inscrire sur la plateforme EVE et de prendre contact avec le chargé de mission concerné dans chaque région.**

- www.eve-transport-logistique.fr
- <https://bit.ly/39yc72d>

PRODUITS ASSOCIÉS

→ Initiative ACT / Assessing low-Carbon Transition®

POUR EN SAVOIR +

- Le site du dispositif EVE
www.eve-transport-logistique.fr



Diffusion de l'expertise ADEME



Expertise/Formation

PRÉSENTATION

L'ADEME met au service des entreprises l'ensemble de son expertise et le savoir-faire de ses équipes. Elle rend ainsi accessible les démarches et méthodologies développées, des guides techniques, des recommandations et avis, des études et des retours d'expériences.

A titre indicatif, l'ADEME a publié en 2020 :

- 140 guides techniques et méthodologiques ;
- 380 retours d'expérience d'entreprises ;
- 700 études ;
- 70 documents « Faits et chiffres ».

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise, quel que soit son niveau de maturité, son profil (entreprises de la demande ou de l'offre, prestataires de services, équipementiers...), son secteur, peut accéder à des ressources adaptées à son besoin pour l'aider à mener à bien son projet de transition écologique.



Cible

Entreprises de toutes tailles



Secteur d'activité

Tous secteurs



Périmètre et localisation

France



Contact

www.ademe.fr/mediatheque

SERVICES & LIENS POUR EN BÉNÉFICIER

→ Une rubrique web dédiée aux entreprises www.ademe.fr/entreprises

Pour s'informer, l'ADEME met à disposition des entreprises une rubrique web dédiée aux entreprises qui présente :

- ✓ des actualités ;
- ✓ des retours d'expériences d'entreprises qui témoignent ;
- ✓ des informations techniques, des recommandations et des bonnes pratiques pour passer à l'action, que ce soit sur la mobilité, l'économie circulaire et les déchets, la décarbonation de l'industrie... ;
- ✓ des démarches et des méthodologies

→ La plateforme de service <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>

Pour répondre encore mieux aux besoins des entreprises, l'ADEME développe en continu la **plateforme de service AGIR** pour guider chaque entreprise, avec ses spécificités, dans ses projets de transition écologique. Y sont publiés les **appels à projets** portés par l'ADEME pour soutenir financièrement les actions et les projets des entreprises, notamment les appels à projets du plan France relance.

Des **parcours métiers** sont développés au fil de l'eau pour proposer des contenus et des ressources contextualisés. Le premier parcours sur la Décarbonation de l'industrie a été lancé début 2021. D'autres parcours viendront enrichir cette plateforme au fur et à mesure.

→ La médiathèque www.ademe.fr/mediatheque

La médiathèque regroupe l'ensemble des publications de l'ADEME en accès libre. Cet espace, très riche, permet d'accéder à l'expertise de l'ADEME sur l'ensemble des sujets portés par l'agence sous forme :

- ✓ de guides techniques et méthodologiques avec la collection « Clés pour agir » ;
- ✓ de chiffres clés avec la collection « Faits et chiffres » ;
- ✓ de retours d'expériences sous forme de témoignages ou de vidéos avec la collection « Ils l'ont fait » ;
- ✓ d'avis de l'ADEME, d'études techniques ou économiques et des rapports de résultats de projets de recherche avec la collection « Expertise » ;
- ✓ d'études prospectives avec la collection « Horizon ».

→ Des événements et des manifestations www.ademe.fr/actualites/manifestations

L'ADEME met à la disposition des professionnels des espaces d'échanges et de rencontres lors de **journées techniques, de colloques ou de webinaires** qu'elle organise seule ou en collaboration avec des partenaires sur les sujets de la transition écologique.

→ Des abonnements aux magazines et lettres d'information <https://bit.ly/3uQtLWH>

- **ADEME Actus et ADEME Magazine** : une lettre bimensuelle et un magazine mensuel qui présentent des opérations ou des démarches exemplaires dans les entreprises ;
- Des lettres d'information : **ADEME Recherche**, **ADEME Stratégie** et **ADEME International**.

→ Des réseaux sociaux

- Le compte twitter @ADEME <https://twitter.com/ademe>
- Les comptes LinkedIn ADEME <https://www.linkedin.com/company/ademe/> et ADEME Éditions <https://www.linkedin.com/showcase/ademe-editions/>
- Des vidéos sur www.youtube.com/user/ademe?gl=BE



PRODUITS ASSOCIÉS

- ADEME Formation
- Data.ademe
- Datagir
- Diag Eco-Flux

POUR EN SAVOIR +

- La plateforme AGIR de l'ADEME
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>
- Le site de l'ADEME
www.ademe.fr/mediatheque



Data.ademe.fr Portail open data de l'ADEME



Expertise/Formation

PRÉSENTATION

La donnée est aujourd'hui la source et le produit de la connaissance. C'est dans ce cadre que, depuis fin 2018, l'ADEME a développé son <https://data.ademe.fr> à destination de l'ensemble de ses cibles.

Le partage des données n'est plus une option. Pour exister aujourd'hui dans un écosystème, il est nécessaire de savoir identifier les données qui l'anime et les utiliser au service de son action.

Le portail <https://data.ademe.fr>, en proposant des données ouvertes, de qualité et actualisées, permet à l'ADEME de se placer au cœur de cet écosystème. Son objectif : répondre aux besoins des utilisateurs, quels qu'ils soient, et permettre aux acteurs de s'en emparer à des fins de réutilisation, au bénéfice de la transition écologique et de la transformation numérique de notre société.

BÉNÉFICIAIRES

Bureaux d'étude, startup, services techniques, etc., la variété des données proposées par l'ADEME permet à **toutes les entreprises** d'accéder à des données de référence, à des résultats d'études ou des chiffres-clés nationaux ou locaux.

 **Cible**
Entreprises de toutes tailles

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
cdo@ademe.fr

SERVICES

Un peu plus de **100 jeux de données** sont mis à disposition sur le portail open data de l'ADEME (mars 2021), répartis sur plusieurs thématiques : bâtiment, rénovation, économie circulaire, territoires, climat, gaz à effet de serre, études, aides, ADEME en région, recherche, etc.

Tous les jeux de données sont **accessibles en téléchargement ou en accès via API** et peuvent être utilisés en l'état ou réutilisés dans des applications tierces par des entreprises ou des bureaux d'étude.

Exemples de réutilisation issues de data.ademe.fr

- Utilisation des données Agribalyse par des bureaux d'étude et/ou des entreprises <https://agribalyse.ademe.fr/app>
- Utilisation comme référentiel des « Opérateurs attestés gaz fluorés » <https://bit.ly/2MKVmls>
- Utilisation, comme référentiel, des données de la base Carbone [https://data.ademe.fr/datasets/base-carbone\(r\)](https://data.ademe.fr/datasets/base-carbone(r))
- les multiples utilisations des données DPE Logement <https://bit.ly/36t4RTu>

PAROLE D'ACTEUR

En tant que bureau d'études spécialisé sur la transition énergétique et le développement territorial durable, nous avons porté un œil attentif sur la plateforme open data de l'ADEME dès son lancement. Nous utilisons une partie des données disponibles via l'API, simple d'utilisation. L'année dernière, notre outil internet « En.zo » (<https://enzo.intermezzo-coop.eu/>), permettant de connaître le profil énergétique & climatique à l'échelle de l'intercommunalité, a été enrichi de l'inventaire de GES territorialisé (IGT) mis à disposition par l'ADEME.

D'autres données sont collectées automatiquement par nos routines informatiques pour la réalisation de diagnostics territoriaux que nous élaborons pour nos clients. Enfin, l'équipe en charge du portail open data est à l'écoute des besoins des usagers de la donnée. C'est essentiel et l'ADEME l'a bien compris !

Simon Georget – Intermezzo - www.intermezzo-coop.eu

MODALITÉS

L'open data facilite et encourage la réutilisation des **données publiques mises à disposition gratuitement**. En revanche, donnée ouverte ne veut pas dire réutilisation anarchique. C'est pourquoi, Étalab, qui coordonne la politique d'ouverture et de partage des données publiques pour l'État, a élaboré une licence ouverte dans le cadre de laquelle s'inscrit l'ADEME.

- <https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les données, documentées, sont accessibles sous forme tabulaire (avec un moteur de recherche intégré), en téléchargement et par API.

Une seule adresse : <https://data.ademe.fr> !

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Datagir
- ➔ Diffusion de l'expertise ADEME

POUR EN SAVOIR +

- Le portail Open data de l'ADEME
<https://data.ademe.fr>



Datagir



Expertise/Formation

PRÉSENTATION

Datagir accompagne les organisations à intégrer les données de l'ADEME dans leurs services pour faire évoluer leur offre à destination de leurs utilisateurs.

Ce service fait ainsi l'interface entre les experts des bases de données de l'ADEME et ces réutilisateurs externes pour leur permettre de bien comprendre et s'approprier les données (périmètre et limites, formats, etc).

Datagir crée également des simulateurs facilement intégrables sur tout site web.

BÉNÉFICIAIRES

Pour les développeurs, les responsables de produits (applications, sites web) : Datagir les accompagne dans l'intégration des données de l'ADEME (base Agribalyse®, Base Carbone®, etc.) à leurs produits, afin d'y créer de nouvelles fonctionnalités pour toucher leurs communautés d'utilisateurs

Pour les responsables RSE, de contenu web, etc. : Ne possédant pas toujours de ressources de développement suffisantes et souhaitant pour autant diffuser des informations, ils ont besoin de solutions plus simples et clé en main, diffusables ou intégrables simplement sur un site internet pour toucher leurs utilisateurs ou leurs collaborateurs.



 **Cible**
Eco-entreprises, Bureaux d'étude

 **Secteur d'activité**
Tous secteurs

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
datagir@ademe.fr

SERVICES

Datagir développe des calculateurs open-source, ludiques, faciles à utiliser et à intégrer :

- <https://nosgestesclimat.fr> développé en partenariat avec l'association Bilan Carbone, qui permet à chaque individu, en renseignant ses habitudes de vie quotidienne, d'estimer son empreinte carbone annuelle et d'agir pour la réduire grâce à des actions personnalisées.
- <https://monimpacttransport.fr/> pour comparer les émissions de CO₂ par mode de déplacement ;
- <https://monconvertisseurco2.fr> pour convertir les tonnes de CO₂ en objets et dimensions tangibles du quotidien ;
- <https://mesfruitsetlegumesdesaison.fr> pour visualiser d'un coup d'œil les fruits et légumes du mois et leur impact.

PAROLE D'ACTEUR

Datagir accompagne Yuka dans la mise en place d'un score environnemental. Leur soutien a été déterminant pour permettre à l'application d'avancer sur ces enjeux urgents et importants, en donnant accès à des méthodologies, des données, des experts, et des idées. C'est un partenaire clé qui permet à des acteurs très différents (startups / associations / entreprises / instituts de recherche / établissements publics) de construire des solutions pour un monde plus durable

François Martin, co-fondateur de Yuka

MODALITÉS

L'offre Datagir est proposée **gratuitement**.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les ressources et contact sont disponibles sur <https://datagir.ademe.fr>.

PRODUITS ASSOCIÉS

- Data.ademe.fr
- Diffusion de l'expertise ADEME

POUR EN SAVOIR +

- Le site Datagir de l'ADEME
<https://datagir.ademe.fr>



Formation INVEEST au financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie



Expertise/Formation

PRÉSENTATION

Lancé début 2019 pour une durée de 3 ans en partenariat avec l'ADEME, INVEEST est un **programme de montée en compétence pour le financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie**. Il vise à donner toutes les clés aux financeurs de projets industriels pour comprendre et maîtriser les enjeux, les sources et les modes de financement des projets d'efficacité énergétique et bas carbone dans l'industrie.

BÉNÉFICIAIRES

INVEEST s'adresse aux :

- **industriels** (DAF, RAF, directeurs de sites industriels, responsables des achats) ;
- **banques** (chargés d'affaires entreprises, responsables d'antennes, analystes risque, responsables commerciaux, responsables RSE) ;
- **partenaires des industriels** (consultants en bureaux d'étude, experts-comptables et commissaires aux comptes, relais des entreprises (consulaires, etc.).

SERVICES

Le programme de montée de compétence INVEEST se déroule en 3 étapes.

1. Un **module d'introduction en e-learning** sur les enjeux et les fondamentaux du financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie
2. Une **formation présentielle ou distancielle** d'approfondissement technique et financier pensée pour les acteurs du financement de l'industrie
3. Une mise en pratique par un **accompagnement individuel technique, juridique et fiscal sur un projet concret** d'efficacité énergétique ou bas carbone dans l'entreprise du participant

Il apporte également les **outils d'aide à la décision** nécessaires pour mettre en place des projets et maîtriser les arguments pour les défendre auprès de financeurs. Enfin, participer à INVEEST permet d'entrer dans une **communauté de financeurs de la transition énergétique** afin de partager des bonnes pratiques et des retours d'expérience.


Capitalisons sur nos énergies

 GreenFlex

 **Partenaire**
GreenFlex

 **Cible**
Acteurs du financement de l'industrie tels que industriels, banquiers, partenaires-conseils des industriels

 **Secteur d'activité**
Industrie

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME via la plateforme AGIR

PAROLE D'ACTEUR

Deux **témoignages d'entreprises** à découvrir !

- Jonathan Scherrer (Akzonobel Powder Coating)
« Grâce à INVEEST, la façon dont nous finançons nos projets va désormais évoluer »
Pour consulter l'article complet : <https://bit.ly/35Twsgv>
- Alain Lambert (Adhexpharma)
« Grâce à INVEEST, j'ai une vision claire des subventions que nous pourrions activer pour financer nos actions »
Pour consulter l'article complet : <https://bit.ly/3slgvsW>

MODALITÉS

Les premiers parcours INVEEST sont pris en charge à 100 % par le dispositif des certificats d'économies d'énergie, puis de manière dégressive.

Le programme INVEEST est également cofinancé par la Commission européenne via le programme LIFE.

L'inscription donne accès :

- à la totalité du e-learning INVEEST (gratuit pour tous) ;
- aux échanges avec son formateur-tuteur et les participants de son groupe de formation, pendant le e-learning et jusqu'à la fin de la formation ;
- à la communauté des acteurs du financement dans l'industrie pendant et après la formation ;
- au hub d'outils et de bonnes pratiques.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Rendez-vous sur www.inveest.org pour commencer la 1^{ère} étape de la formation en e-learning et s'inscrire à une session de formation.

Pour trouver les dates et lieux d'une formation présentielle ou distancielle :

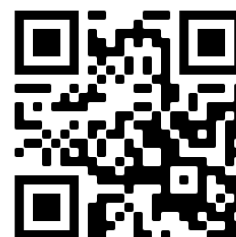
- <https://inveest.org/formation-financement-efficacite-energetique/#formation>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ ADEME Formation
- ➔ Formation PROREFEI – Référent énergétique dans l'industrie

POUR EN SAVOIR +

- Le site d'INVEEST
www.inveest.org



Formation PROREFEI – Référent énergétique dans l'industrie



Expertise/Formation

PRÉSENTATION

Le programme PROREFEI vise à **former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie** pour faire émerger des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise.

Il est développé par l'Association Technique Énergie Environnement, en partenariat avec l'ADEME, et financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie.

C'est un parcours de formation multimodal répondant à l'ensemble des besoins théoriques et pratiques des entreprises et de leurs référents énergie. PROREFEI propose ainsi à la fois une formation et un accompagnement personnalisé à la mise en œuvre d'actions d'économies d'énergie concrètes.

BÉNÉFICIAIRES

PROREFEI s'adresse aux **salariés en charge de l'efficacité énergétique** ou souhaitant le devenir (responsables production, responsables maintenance, responsables travaux neufs, responsables QSE, responsables HSE, responsables achat...). Pour en savoir plus : <https://bit.ly/2Lu9Tb1>.

SERVICES

Ce parcours est composé d'une partie obligatoire et d'une partie optionnelle.

Un parcours obligatoire en 3 étapes

1. Un MOOC pour appréhender les fondamentaux de l'énergie
2. Un stage de 2 jours, en présentiel ou en classe virtuelle, pour comprendre le rôle et la position du référent énergie, identifier les axes d'amélioration et acquérir les méthodologies d'actions
3. Un accompagnement individuel en situation de travail

Un parcours optionnel

Le parcours optionnel est composé de modules complémentaires en lien avec l'efficacité énergétique, sur des thématiques transversales, techniques ou sectorielles telles que le comptage, les EnR, l'achat, etc.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/2XBw4yv>.

PROREFEI

La formation des référents
énergie dans l'industrie



 **Partenaire**
ATEE

 **Cible**
Salariés en charge de l'efficacité
énergétique dans l'industrie

 **Secteur d'activité**
Industrie

 **Périmètre et localisation**
France

 **Calendrier et durée**
Fin du dispositif : décembre 2023

 **Contact**
Directions régionales de l'ADEME
via la plateforme AGIR

PAROLE D'ACTEUR

Avant la formation, j'avais la casquette énergie sans être officiellement référent. La formation m'a permis de mieux maîtriser la fonction, d'être plus à l'aise devant les exploitants pour expliquer et mettre en place des mesures afin de faire des économies d'énergie.

Nous avons notamment investi dans la variation électronique de la vitesse sur nos séchoirs ; sur le séchoir d'Oloron le retour sur investissement est de moins de 2 ans ! C'est un excellent résultat ! Pour les autres séchoirs, nous serons sur des durées plus longues, mais les petits ruisseaux font de grandes rivières. Et le kWh le moins cher est celui que l'on n'a pas consommé !

Je suis toujours en contact avec mon formateur puisque je travaille avec lui depuis 10 ans. On ne va pas s'arrêter en si bon chemin !

Frédéric Fluchaud, référent énergie chez Euralis

MODALITÉS

L'entreprise doit notamment satisfaire à des prérequis en produisant différents documents avant la formation. Elle doit par ailleurs disposer d'un **code NAF éligible**.

Pour tout savoir sur les **prérequis**, les **modalités** et les conditions de **prise en charge des coûts pédagogiques** : www.prorefei.org/faq/

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'entreprise choisit un **organisme de formation habilité PROREFEI** ou une **session de stage** de 2 jours en présentiel ou en classe virtuelle via la plateforme www.prorefei.org.

L'entreprise inscrit ensuite son ou ses salariés au **parcours de formation PROREFEI** via l'organisme de formation, afin de bénéficier du tutorat dès le début du MOOC. Cet organisme de formation valide les pré-requis, puis l'inscription du stagiaire au programme.

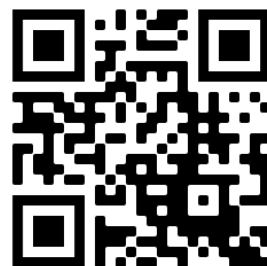
Pour s'inscrire : <https://www.prorefei.org/je-m-inscris-a-la-formation/>

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ ADEME Formation
- ➔ Formation INVEEST au financement de l'efficacité énergétique et bas carbone dans l'industrie

POUR EN SAVOIR +

- Le site de PROREFEI
www.prorefei.org



ADEME Formation



Expertise/Formation

PRÉSENTATION

ADEME Formation accompagne prioritairement les professionnels salariés des entreprises et des collectivités dans leurs **besoins de montée en compétence et de changement de pratiques professionnelles induits par la transition écologique et énergétique**.

Son ambition est d'accélérer cette transition en donnant accès au plus grand nombre à des connaissances et des pratiques d'excellence sur les thématiques de l'économie circulaire, du climat et de l'énergie. Depuis 2019, ADEME Formation a élargi son offre aux sciences humaines et sociales avec un parcours dédié à l'accompagnement des changements de comportement.

Pour faciliter l'acquisition des connaissances et optimiser les temps de formation, les parcours de formation intègrent des modalités d'apprentissage distancielles et présentielles.

BÉNÉFICIAIRES

Les formations s'adressent à **des entreprises et des publics cibles variés selon les thématiques** : bureaux d'études, industries, acteurs du bâtiment, chambres consulaires, exploitants d'installations, etc.

SERVICES

Quelques exemples de formations...

- Améliorer sa connaissance des fondamentaux de l'économie circulaire (toutes entreprises)
- Élaborer un plan de mobilité dans son entreprise (toutes entreprises)
- Devenir référent énergie en industrie (industrie)
- Maîtriser le financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie (industrie)
- Adapter son territoire au changement climatique : connaître les outils et méthodes pour l'adaptation au changement climatique (bureau d'études)
- Devenir conseiller Citergie (bureau d'études)
- Géothermie sur pompes à chaleur en résidentiel et tertiaire : montage et conduite de projets (bureau d'études)
- Maîtriser le financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie (institutions financières)
- Comprendre et évaluer la stratégie de décarbonation d'une entreprise (institutions financières)



Cible

Toute entreprise ou structure partenaire des entreprises



Secteur d'activité

Tous secteurs



Périmètre et localisation

France



Contact

Formulaire en ligne
<https://bit.ly/3mL9pM4>

- Conduire et exploiter une chaufferie bois (exploitant)
- Créer une recyclerie (exploitant)
- Gestionnaires de copropriété « *Adapter les contrats de performance énergétique à la rénovation des bâtiments de logements en copropriété* » (acteurs du bâtiment)
- Se former aux économies d'énergie et à la rénovation énergétique dans le bâtiment (acteurs du bâtiment)
- Mener un diagnostic « *Optimisation des flux* » dans les entreprises de moins de 19 salariés (chambres consulaires)

MODALITÉS

Le catalogue de formation et les inscriptions se font directement sur le site www.formations.ademe.fr qui renvoie vers les sites des partenaires le cas échéant.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour chaque formation, les conditions d'accès (cible prioritaire) ou les modalités financières sont précisées.

PRODUITS ASSOCIÉS

- ➔ Formation INVEEST au financement de l'efficacité énergétique et du bas carbone dans l'industrie
- ➔ Formation PROREFEI – Référent énergétique dans l'industrie

POUR EN SAVOIR +

- Le site de l'ADEME Formation
www.formations.ademe.fr





ANIMATION ET RÉSEAU

Club ADEME International.....	92
Communauté Coq Vert.....	94
Eco-masterclass RETIS.....	95
SYNAPSE – Réseau national des acteurs de l'EIT.....	97

Club ADEME International



Animation / Réseau

PRÉSENTATION

Le Club ADEME International fédère depuis 1997 les éco-entreprises autour de leur démarche à l'export.

Ce réseau, créé et piloté par l'ADEME, permet à ses adhérents d'**échanger de manière privilégiée avec les acteurs publics français, nationaux ou régionaux, en charge de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et du commerce extérieur.**

Le Club ADEME International, c'est :

- un accélérateur du développement des éco-entreprises à l'international ;
- une source d'information sur les projets, les innovations, les politiques et les financements internationaux ;
- une communauté reconnue par les pouvoirs publics en charge de l'international.

BÉNÉFICIAIRES

Les **éco-entreprises (PME et ETI) innovantes françaises** développant une partie de leurs activités sur les marchés internationaux ou souhaitant initier une démarche à l'export.

-  **Cible**
Entreprises de toutes tailles tournées vers l'export
-  **Secteur d'activité**
Éco-entreprises
-  **Périmètre et localisation**
France
-  **Calendrier et durée**
Adhésion annuelle
-  **Contact**
Formulaire en ligne
<https://bit.ly/3a6YPtF>

SERVICES

Le Club ADEME international offre des services à ses adhérents afin de les aider à la bonne réalisation de leur projets internationaux.

1. L'accès à de l'**information qualifiée** sur les opportunités internationales dans les technologies propres.
2. L'accès aux **réseaux nationaux et internationaux** de l'ADEME (agences homologues, ministères, ONG).
3. Un **accompagnement à la recherche de financements** pour leurs projets innovants à l'international (FASEP, financements UE, Financements AFD...). Une valorisation des projets exemplaires.
4. Une **valorisation des projets exemplaires**.
5. L'organisation d'**événements** réservés aux adhérents (rencontres ; missions internationales, networking, rencontres de délégations internationales).
6. Un **partenariat avec Business France** sur les missions internationales (réduction de 20%).

PAROLE D'ACTEUR

Notre objectif est de connecter plus fortement le Club ADEME International avec les organismes publics de l'export (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Business France, etc.) et de leur démontrer notre pertinence. Nos membres, représentants des TPE/PME françaises, portent un message innovant et sont le fleuron des éco-entreprises françaises. Cette reconnaissance est aujourd'hui atteinte.

Olivier Decherf
Fondateur et PDG d'Envirogroup International
Ancien délégué général du Club ADEME International

MODALITÉS

Adhésion annuelle selon taille de l'entreprise (mini : 500 € / maxi 1 900 €).

- **Rejoindre le Club** : <https://clubinternational.ademe.fr/devenir-adherent/>

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Devenir adhérent au Club ADEME International vous permet de bénéficier de l'ensemble de l'offre du Club ADEME International mais également d'échanger avec l'ADEME au travers de l'équipe dynamique qui anime le réseau.

PRODUITS ASSOCIÉS

- Diag Eco-Flux
- Eco-masterclass RETIS
- Entreprise engagée pour la transition énergétique – Soutien au lancement de l'industrialisation et de la commercialisation
- Projets de recherche, de développement et d'innovation (RDI)
- Programme d'investissements d'avenir
- Thèses ADEME – Appel à candidatures annuel

POUR EN SAVOIR +

- Le site du Club ADEME International
www.clubinternational.ademe.fr



Communauté Coq vert



Animation / Réseau

PRÉSENTATION

Lancée fin 2020, la communauté Coq vert constitue un **réseau de partage de bonnes pratiques entre des « éclaireurs » déjà avancés dans la transition écologique et des entreprises qui commencent leur engagement.**

Ce réseau, géré par Bpifrance en partenariat avec l'ADEME, offre un **label** et une **vitrine** qui mettent en valeur les entreprises engagées dans la transition, des outils web Bpifrance dédiés (notamment une animation sur les réseaux sociaux) et une communication spécifique avec une identité propre.

BÉNÉFICIAIRES

L'offre s'adresse aux **entreprises de tout secteur** souhaitant s'engager dans la transition écologique ainsi qu'aux **porteurs de solutions technologiques.**

MODALITÉS

Les entreprises sont sélectionnées par Bpifrance sur la base de critères définis dans la « **Charte d'engagement Coq vert** » élaborée avec l'ADEME.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour s'informer sur la communauté et les conditions pour la rejoindre, consulter le manifeste du Coq vert.

- <https://www.bpifrance.fr/content/download/139118/1052881/file/Manifeste%20du%20coq%20vert.pdf>

Ce manifeste indique également les liens pour adhérer à la communauté ou devenir éclaireur.

POUR EN SAVOIR +

- Le site de Bpifrance
www.bpifrance.fr



bpifrance
SERVIR L'AVENIR



 **Partenaire**
Bpifrance

 **Cible**
TPE, PME et ETI

 **Secteur d'activité**
Tout secteur

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
coqvert@bpifrance.fr

Eco-masterclass RETIS



Animation / Réseau

PRÉSENTATION

RETIS est un **réseau de conseillers pour les entreprises innovantes dans le secteurs des éco-activités**.

En partenariat avec l'ADEME, il propose des **éco-masterclass**, c'est-à-dire des formations collectives aux porteurs de projets (pitch de présentation aux financeurs potentiels), une mise en relation avec des financeurs grands comptes et un partage d'expérience avec des pairs.

BÉNÉFICIAIRES

Startups et éco-entreprises innovantes à la recherche de financements, à divers stades d'avancement (du concept à la première réalisation commerciale).

SERVICES

La formation est divisée en **2 modules**.

- Module 1 : **formation au pitch**, généralement en région sur 1 journée (une dizaine de sessions par an)
- Module 2 : **échanges avec un panel de grands comptes**, à Paris (1 session par an)

Retis

 **Cible**
Start-up et PME

 **Secteur d'activité**
Éco-entreprises innovantes

 **Périmètre et localisation**
France

 **Contact**
Clémence Balazeiro
(Retis Innovation)

MODALITÉS

S'informer sur les modalités.

- <https://www.retis-innovation.fr/wp-content/uploads/2020/11/RETIS-Flyer-EMC-Saison-6.pdf>

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contacter le **réseau RETIS** et Clémence BALAZEIRO, animatrice réseau et assistante gestion.
06 74 60 95 59 / clemence.balazeiro@retis-innovation.fr

PRODUITS ASSOCIÉS

- Club ADEME International
- Diag Eco-Flux
- Entreprises engagées pour la transition énergétique – Soutien au lancement de l'industrialisation et de la commercialisation
- Programme d'investissements d'avenir
- Projets de recherche, de développement et d'innovation (RDI)
- Thèses ADEME – Appel à candidatures annuel

POUR EN SAVOIR +

- Le site du RETIS
www.retis-innovation.fr/ecomasterclass



SYNAPSE, réseau national des acteurs de l'écologie industrielle et territoriale



Animation / Réseau

PRÉSENTATION

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises. Concrètement, c'est ainsi que les déchets et co-produits peuvent devenir une matière première pour une autre activité, ou que l'énergie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin. L'un des enjeux forts de l'EIT consiste donc à faire se rencontrer les entreprises, pour instaurer un climat de confiance propice à l'émergence de telles synergies.

Depuis 2018, l'ADEME anime le réseau SYNAPSE. Ce **réseau national des acteurs de l'EIT** a 3 objectifs :

- **faciliter les échanges et retours d'expériences** via des outils collaboratifs, des groupes de travail et des rencontres annuelles ;
- **apporter des éléments de structuration et de savoir-faire** par la mutualisation et la mise à disposition d'outils (guides, veille, webinaires, etc.) ;
- **favoriser la capitalisation des retours d'expériences** par une meilleure mise en visibilité des 150 démarches d'EIT actives en France.

BÉNÉFICIAIRES

Le réseau s'adresse **prioritairement aux animateurs locaux de démarches d'EIT**, qui peuvent être à la fois des animateurs en collectivités, en association d'entreprises ou en zones d'activités, en chambres consulaires, en agence de développement économique, en syndicats de déchets, etc.

Il s'adresse également aux **autres acteurs** impliqués dans l'EIT, qu'il s'agisse de collectivités territoriales, fédérations professionnelles, chambres consulaires, agences de développement économique, centres techniques, DREAL, bureaux d'études, chercheurs, etc.

SERVICES

Le réseau SYNAPSE met notamment à disposition de ses membres des outils favorisant le déploiement de l'EIT :

- des vidéos de démarches d'EIT réussies ;
- des fiches ZOOM apportant un éclairage thématique ;
- des notes de veille trimestrielles sur les ressources (sable, métaux, bois, plastiques, eau, sols),
- une newsletter trimestrielle.

Par ailleurs, le réseau SYNAPSE relaie les informations concernant l'EIT issues des plateformes régionales de l'économie circulaire (RECITA, Eclaira, Cycl'op, Collectif, NECI...).



synapse

Réseau national des acteurs
de l'écologie industrielle et territoriale



Cible

Toute entreprise et tout acteur économique



Secteur d'activité

Tout secteur



Périmètre et localisation

France



Contact

animateur@reseau-synapse.org

PAROLE D'ACTEUR

À l'heure où les problématiques de gestion des ressources, de conflits d'usage et les multiples enjeux organisationnels associés pèsent de plus en plus lourd dans les contraintes des entreprises et sur le fonctionnement des territoires, l'EIT apparaît comme un levier de développement puissant. En un peu plus de trois ans d'existence, l'aventure de PICTO nous a permis de mesurer l'étendue des possibilités offertes par le concept d'écologie industrielle en termes de maîtrise des flux, d'attractivité, de relations avec les parties prenantes mais aussi d'innovation et donc d'emploi, ainsi qu'en témoigne l'installation de démonstrateurs industriels de premier plan sur le secteur des énergies renouvelables au sein de notre plateforme d'innovation. Pour résumer, l'EIT apparaît comme un moyen particulièrement efficace de transformer la contrainte en opportunités, pour les acteurs économiques comme pour les territoires.

Nicolas Mat
Secrétaire Général de la Plateforme Industrielle
et d'Innovation du Caban Tonkin

MODALITÉS

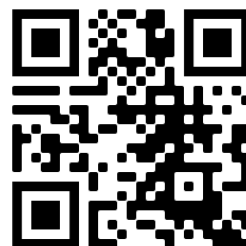
En s'inscrivant sur la plateforme www.reseau-synapse.org, il est possible d'accéder à l'ensemble des ressources disponibles sur l'EIT : actualités, cartographie des démarches d'EIT, appels à projets, communautés de travail pour échanger avec ses pairs, agendas des événements EIT en régions, etc.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour rejoindre le réseau, il suffit de s'inscrire sur www.reseau-synapse.org (courriel et mot de passer à créer).

POUR EN SAVOIR +

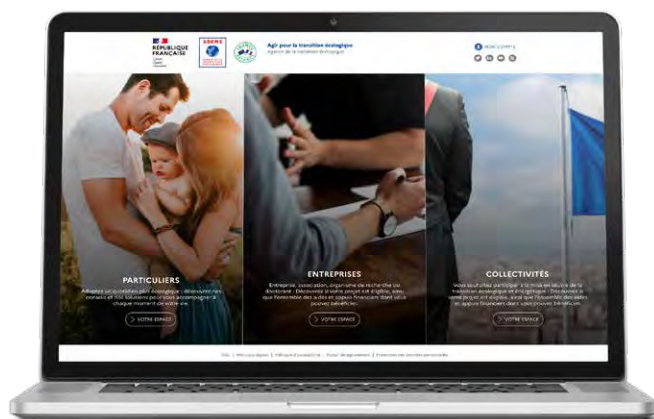
- Le site de SYNAPSE
www.reseau-synapse.org



RESSOURCES ET CONTACTS

Une nouvelle plateforme numérique 100% rapide et facile

L'ADEME a lancé en juin 2020 sa nouvelle plateforme numérique de conseils et de services. Baptisée AGIR, elle offre un accès rapide à l'ensemble de nos contenus (information contextualisée, événements, recommandations, conseils pratiques, retours d'expériences, études, etc.). Répondant à des exigences de sobriété numérique, elle propose également un service simplifié aux entreprises et aux collectivités pour déposer de manière dématérialisée leurs demandes d'aides et de financements. <https://agirpourlatransition.ademe.fr>



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

De nouveaux outils pour suivre nos actualités

